

SIAO 91

croix-rouge française



NOM DE L'ENTITÉ | Lutte contre les Exclusions

ÉMETTEUR : SIAO 91

DESTINATAIRES : Public

VERSION : 01 | DATE D'APPLICATION : 28/03/2024



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



SIAO 91

SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

SOMMAIRE

SIAO 91.....	3
LES ACTUALITÉS 2023.....	5
PÔLE MISE À L'ABRI.....	8
PÔLE HÉBERGEMENT ET LOGEMENT TEMPORAIRE.....	20
PÔLE OBSERVATOIRE.....	29
PARTENAIRES ET COORDINATIONS.....	39
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	41
ANNEXE : Profil des ménages.....	42

SIAO 91

Le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), créé par la circulaire du 8 avril 2010, a été consolidé dans ses principes et ses missions par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR). Afin de **favoriser l'accès au logement et la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement**, la loi prévoit qu'une convention soit passée entre le représentant de l'Etat dans le département et un opérateur unique chargé d'assurer, à l'échelon départemental, un SIAO compétent à la fois dans les domaines de l'urgence, de l'insertion et du logement adapté.

Le SIAO 91, plateforme unique portée par la Croix-Rouge française depuis 2016, est organisé en 3 pôles.



PÔLE MISE À L'ABRI

Le pôle mise à l'abri est au cœur du dispositif d'urgence sociale.

Il est composé du 115 et de la cellule de diagnostic et d'orientation qui intervient auprès du public mis à l'abri par le 115.



PÔLE HÉBERGEMENT ET LOGEMENT TEMPORAIRE

Le pôle centralise toutes les demandes d'hébergement et de logement temporaire du département.

Il recense l'offre d'hébergement et de logement temporaire financée par l'État.

Enfin, il oriente les ménages vers les places adaptées à leur situation.



PÔLE OBSERVATOIRE

Il est l'observatoire de la veille sociale du département.

Il met en place des outils d'observation afin de mieux évaluer les besoins de son public et de contribuer à l'analyse des solutions apportées.

L'équipe du SIAO 91 est composée de 26 salariés*

Angéline Valenti
Directrice du pôle 91

Thomas Blanc
Directeur Adjoint du pôle 91

Alison Lozano
Cheffe de service

PÔLE MISE À L'ABRI

115

CELLULE DE DIAGNOSTIC

1 responsable
d'équipe

10
écoutants

1 responsable
d'équipe

1 assistante
administrative

4 chargées de
diagnostic

Corinne Langevin
Cheffe de service

PÔLE HÉBERGEMENT ET LOGEMENT TEMPORAIRE

HÉBERGEMENT

1 assistante
administrative

4 chargé(e)s
d'orientation

LOGEMENT TEMPORAIRE

1 assistante
administrative

2 chargé(e)s
d'orientation

1 référente
public jeunes

Charlotte Poulet
Cheffe de service

PÔLE OBSERVATOIRE

1 assistante
administrative

1 chargée de
mission SI SIAO

1 référente
DAHO/SYPLO

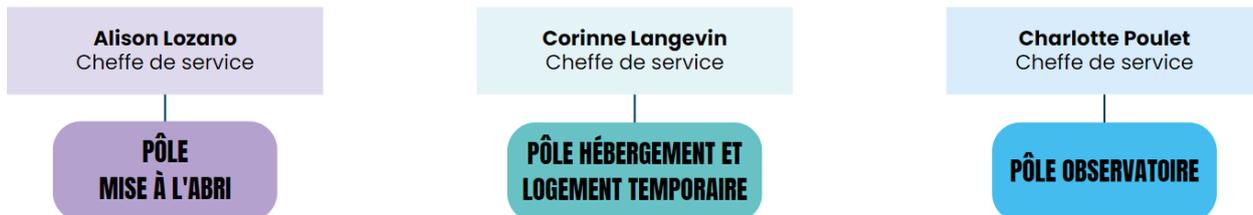
3 chargés d'études

*Au 31/12/2023

Les actualités

Des changements au sein de l'équipe...

Le SIAO s'est réorganisé autour de ses 3 pôles avec la **création d'un poste de chef de service supplémentaire**. Désormais, chaque pôle a son responsable afin de mieux accompagner les équipes tout en développant ses missions.



Pôle mise à l'abri :

La création expérimentale d'une **cellule de diagnostic et d'orientation** pour une durée d'un an s'est traduite par le recrutement de 6 ETP :

- 4 chargés de diagnostic
- 1 agent administratif
- 1 responsable d'équipe



Pôle observatoire :

Le pôle observatoire s'est enrichi d'un poste **d'assistant administratif** qui a pour missions de :

- Répondre aux enquêtes et requêtes statistiques
- Participer à la production des indicateurs d'activité
- Veiller à la cohérence de la base SI SIAO

L'observatoire a également pu accueillir un **chargé d'étude**, pour réaliser, en un an, un diagnostic de l'aide alimentaire en Essonne.

Les temps forts de l'année



Deuxième plan quinquennal pour le Logement d'abord (2023-2027)

Ce nouveau plan fait des SIAO le pivot de l'accès au logement et lui accorde un **"rôle de coordination de l'accompagnement, les SIAO ont vocation à porter les approches intégrées Logement-emploi-santé, afin de veiller à intégrer l'ensemble des freins périphériques à l'accès au logement."**

* Au niveau du SIAO 91 :

Création de la Cellule de Diagnostic et d'Orientation

En janvier 2023, le pôle mise à l'abri a mis en place une Cellule de Diagnostic et d'Orientation. La cellule rencontre les ménages hébergés à l'hôtel par le 115. Les objectifs sont : d'apporter un premier soutien, d'informer sur les modalités de prise en charge, de réaliser un diagnostic de la situation et d'instruire une demande d'hébergement sur le SI SIAO. Il s'agit également d'identifier les besoins des ménages et de les orienter vers les partenaires locaux pour y répondre.

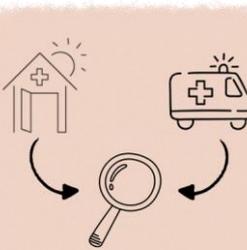


Réduction des nuitées hôtelières

Tous les ans, les SIAO d'IDF se voient attribuer un plafond hôtelier à ne pas dépasser par l'Etat afin de contenir l'augmentation des prises en charge. En Essonne en 2023, l'objectif était de 2 675 nuitées par jour. Au total, 1 081 501 nuitées ont été mobilisées, soit 2 963 nuitées par jour. Malgré le resserrement des critères, le plafond a été dépassé de 288 de nuitées de plus par jour.

Aide alimentaire

En août 2023, l'observatoire a accueilli Mathieu Bernis, chargé d'étude. Il a rejoint l'équipe pour un an avec comme mission la réalisation d'un diagnostic de l'aide alimentaire en Essonne. L'objectif est de mieux coordonner l'offre d'aide alimentaire afin de mieux répondre aux besoins sur le territoire.



Coordination de la veille sociale

L'une des missions du SIAO est de rendre compte des données statistiques de la veille sociale. Durant toute l'année 2023, des groupes de travail ont eu lieu avec la maraude et avec les accueils de jour afin de définir un socle commun d'indicateurs de suivi d'activité. Tous ces résultats sont centralisés par l'observatoire du SIAO. L'objectif est d'observer l'évolution de la précarité et de mesurer l'impact des DNP du 115 (notamment une hausse des familles à la rue et une hausse de la fréquentation en accueil de jour).

Accès partenaires

En novembre, le pôle mise à l'abri 115 a ouvert un accès dédié aux partenaires. Tous les professionnels du secteur social de l'Essonne ont la possibilité de contacter le 115 soit par mail soit par téléphone. Ces coordonnées sont uniquement à destination des professionnels. Le point d'entrée pour les usagers est le 115.



Site internet

Le deuxième semestre de l'année a été marqué par le déploiement du site internet du SIAO 91. Ce site a pour but de faciliter l'accès à toutes les informations relatives à la veille sociale, à l'hébergement et au logement. Il a été mis en ligne dès janvier 2024.



* Au niveau régional :



Nuit des maraudeurs

Le 26 janvier 2023 a eu lieu la nuit des maraudeurs. Cette action pilotée par l'OFPRUH vise à mieux connaître le nombre et le profil des personnes en situation de rue en Île-de-France (hors Paris) afin d'améliorer les réponses qui leur sont proposées. En Essonne, l'organisation a été portée par la DDETS, le SIAO et les maraudes.

Travail sur la révision du référentiel SOLIBAIL

En 2023, le GIP, les opérateurs, la DRIHL et les SIAO (IDF) se sont réunis plusieurs fois afin d'actualiser le référentiel d'accès Solibail (ressources, situation administrative et familiale, autonomie et maîtrise de la langue, process d'orientation, accompagnement). Ces travaux se poursuivront en 2024 pour une mise en place opérationnelle du nouveau référentiel Solibail pour le début d'année 2025.



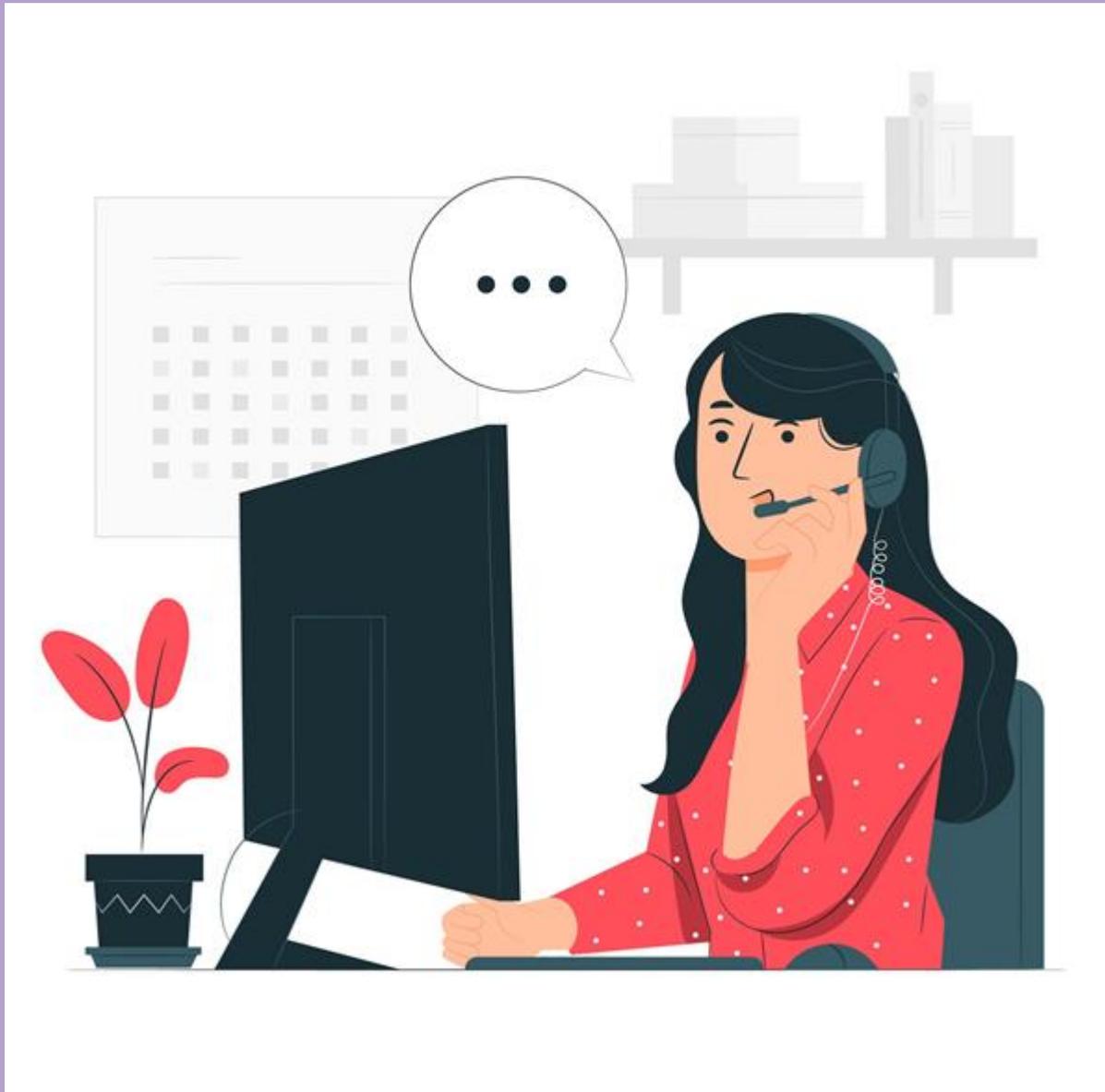
Travail sur le cadre unifié des SIAO (DRIHL-GFRH)

Les SIAO ont été créés par la circulaire de 2010 dans chaque département afin d'améliorer l'accueil, l'évaluation, l'orientation et la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de l'être. En Ile-de-France, des travaux ont été menés en 2023 entre l'Etat et les SIAO afin d'établir une feuille de route des SIAO franciliens dont l'objectif est d'améliorer la prise en charge et l'équité de traitement des usagers dans un contexte interdépartemental. Des groupes de travail ont été mis en place afin de co-construire un cadre unifié d'intervention des SIAO et de suivi de leur activité en Ile de France.

Du côté du parc de l'hébergement accessible au SIAO

- **Modification des publics accueillis dans les abris de nuit de la Croix-Rouge française.** L'abri de Corbeil accueille désormais des femmes avec enfants tandis que l'abri d'Etampes est dédié aux hommes seuls. **5 places supplémentaires y ont été créées pour les femmes seules**, montant ainsi la capacité de l'abri de nuit à 25 places.
- Une **deuxième phase de peuplement de la résidence sociale Adoma** de Chilly-Mazarin a eu lieu avec l'ouverture de **39 logements** (18 places isolées et 21 places familles).
- Le **parc ALT continue de diminuer avec la fermeture des places** portées par Coallia, le SIF et progressivement les places SNL. (75 logements fin 2023 contre 79 logements fin 2022)

Pôle mise à l'abri



En moyenne, par jour, en 2023...

963 APPELS REÇUS

276 APPELS DÉCROCHÉS

228 PERSONNES EN DEMANDE
DE MISE À L'ABRI

176 PERSONNES EN DEMANDE
NON POURVUE

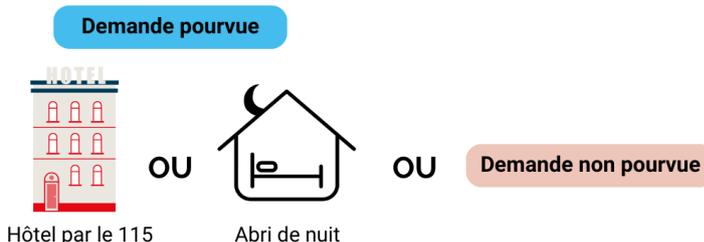
52 PERSONNES MISES À L'ABRI
(hôtel et abris de nuit)

1. J'appelle le 115

- pour toute demande d'hébergement d'urgence immédiate
- pour tout signalement de personnes en détresse sociale



3. Proposition de mise à l'abri

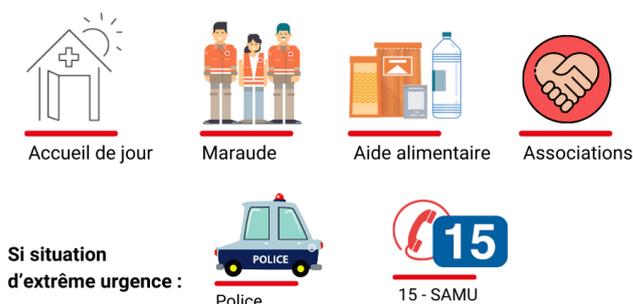


2. L'écoutant en ligne

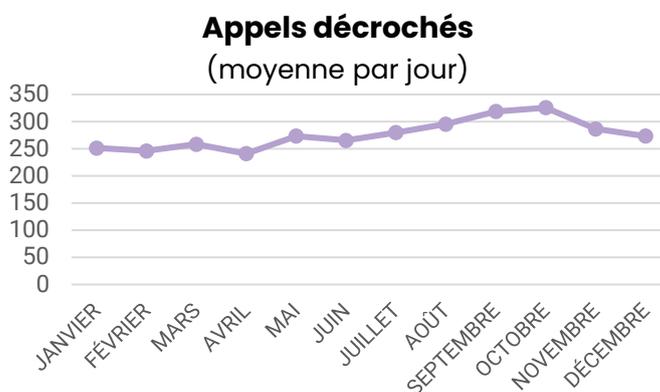
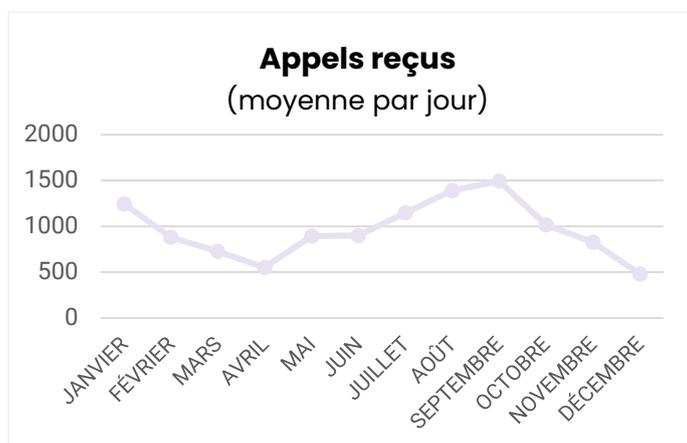
- Évaluation de l'urgence et des besoins
- Orientation vers les dispositifs adaptés en fonction des disponibilités et du caractère urgent de la situation



4. Orientation vers les dispositifs locaux



1. Les appels au 115

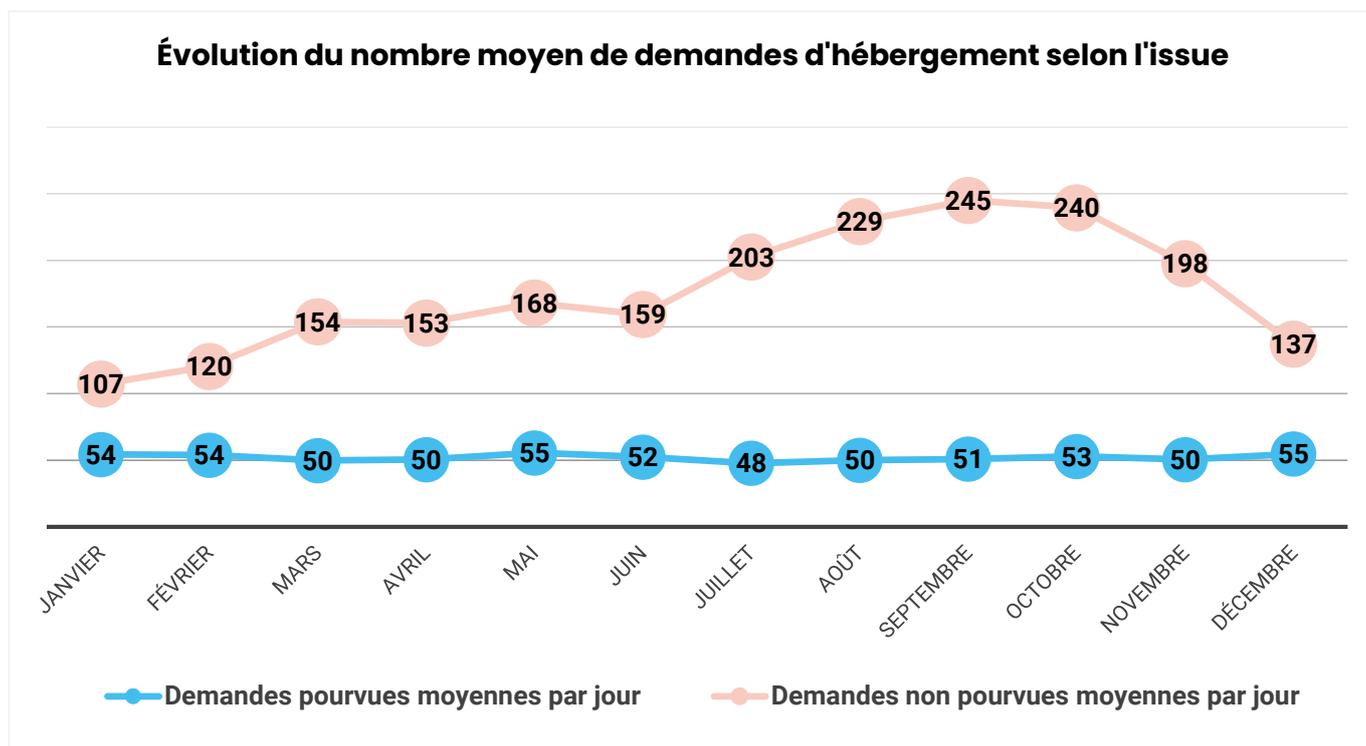


En janvier 2023, une période de grand froid s'est traduite par la mise à l'abri des familles faisant appel au 115. Les ménages étant pris en charge, ces derniers n'ont pas à contacter le 115 chaque jour, cela se traduit par une baisse des appels au 115. Comme chaque année, une augmentation des appels au 115 est notée en septembre.

En 2023, malgré un nombre d'appels plus important par rapport à 2022, le **115 a répondu à 100 915 appels**, soit en moyenne **276 appels traités par jour**. Cela traduit une **augmentation de 9% d'appels décrochés** par rapport à 2022.

Appel 2023	Appels Reçus	Moyenne /jour	Appels Décrochés	Moyenne /jour	Nb écoutants moyenne/jour	Taux de décrochage
TOTAL	351 383	963	100 915	276	1,8	29%

2. Les demandes de mise à l'abri



En 2023, **23% des demandes de mise à l'abri ont abouti à une prise en charge à l'hôtel ou à l'abri de nuit**. Ce sont donc au total **1 107 054** nuitées, soit **3 033** nuitées par jour et une augmentation de 92 nuitées par jour par rapport à 2022.

Une **baisse des demandes pourvues de 5 points** apparaît entre 2022 et 2023. Cela s'explique par la saturation du dispositif hôtelier.

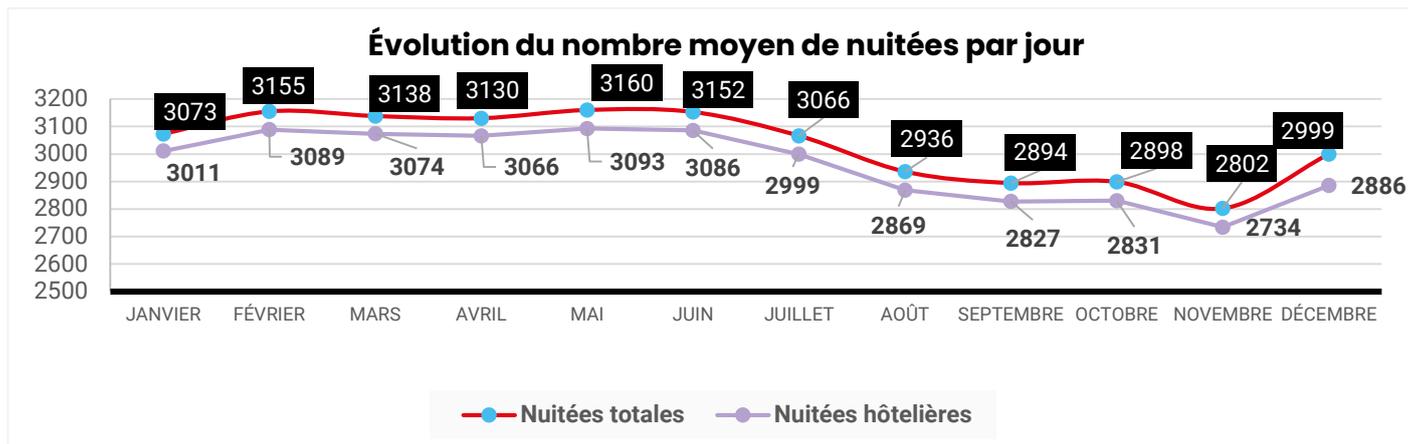
Ces 1 107 054 nuitées ont concerné **2 609 ménages distincts**, soit **6 316 personnes distinctes**. Ces ménages ont bénéficié en moyenne de **381** nuitées soit **135** de plus qu'en 2022.



98% des prises en charge réalisées par le 115 correspondent à des nuitées d'hôtel. Ce qui est stable par rapport à l'année précédente.

2% des prises en charge ont été réalisées au sein des abris de nuit.

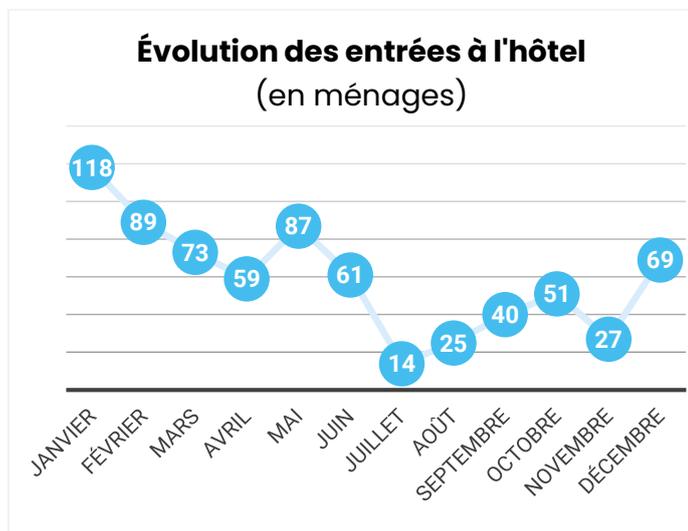
2.1 Les demandes pourvues



En décembre 2023, un écart plus important est à noter entre le nombre de personnes prises en charge au 115 et celles prises en charge à l'hôtel par rapport au reste de l'année. Cela s'explique par **l'ouverture de places CHU hiver Grandissons Ensemble**. En effet, un épisode de froid a conduit à la mise à l'abri de ménages ayant exprimé une demande au 115. Par ailleurs, hors période de grand froid, le nombre de places dédiées à la mise à l'abri en abri de nuit est stable.

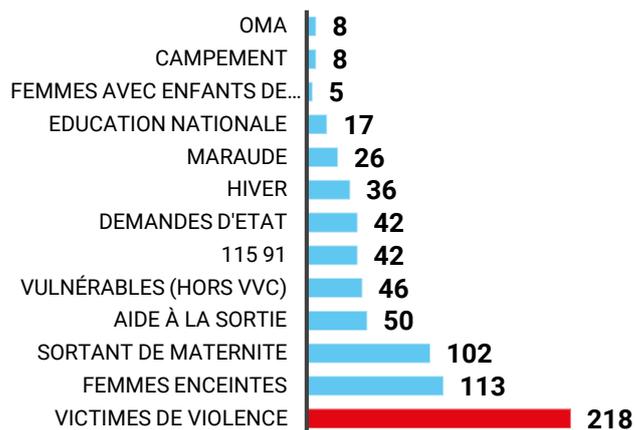
Réponses positives 2023	Nuitées 115	DONT hôtel	DONT abris de nuit	Dont abri de nuit CRF	Dont abri de nuit CRF	Dont abri de nuit Secours Islamique	Dont CHU HIVER Grandissons Ensemble (décembre)	
				Corbeil	Etampes	Massy		
TOTAL	Nb de nuitées	1 107 054	1 081 501	25 553	6 957	8 503	8 659	1 442
	Moy/jour	3 033	2 963	70	19,1	23,3	23,7	47

Les entrées à l'hôtel en 2023



Afin de respecter le plafond des nuitées, **les entrées à l'hôtel 115 sont limitées aux publics prioritaires**. Toutefois, un nombre élevé de prises en charge hôtelière est à noter en janvier 2023. Cela s'explique par la prise en charge de 32 ménages dans le cadre d'une baisse des températures durant cette période.

Fléchage des nouveaux entrants



En 2023, les ménages ayant intégré une prise en charge à l'hôtel 115 présentent majoritairement un critère de priorité :

31% des ménages pris en charge à l'hôtel en 2023 sont victimes de violences. Il s'agit de personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales en situation de danger immédiat.

16% des prises en charge concernent des femmes enceintes.

14% des prises en charge sont réalisées pour des ménages sortant de maternité.

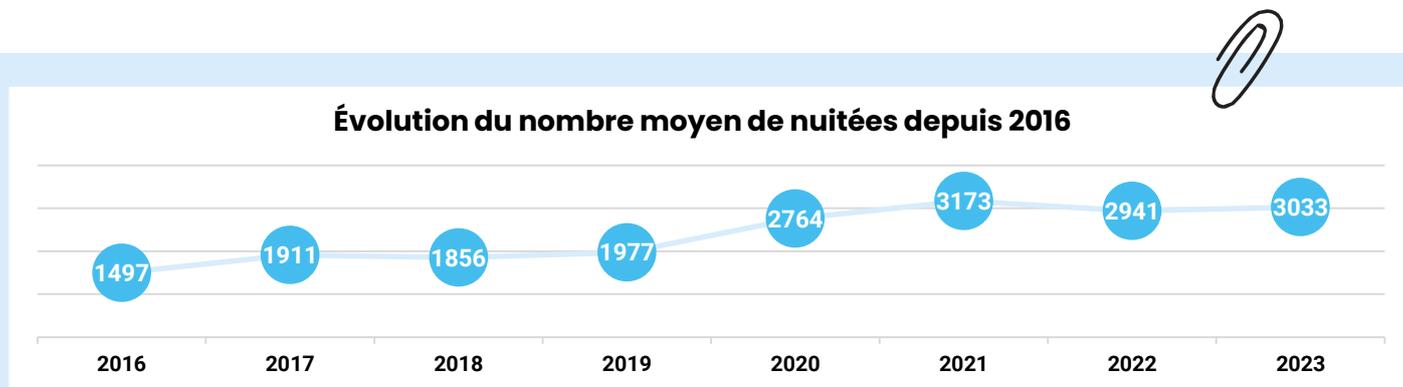
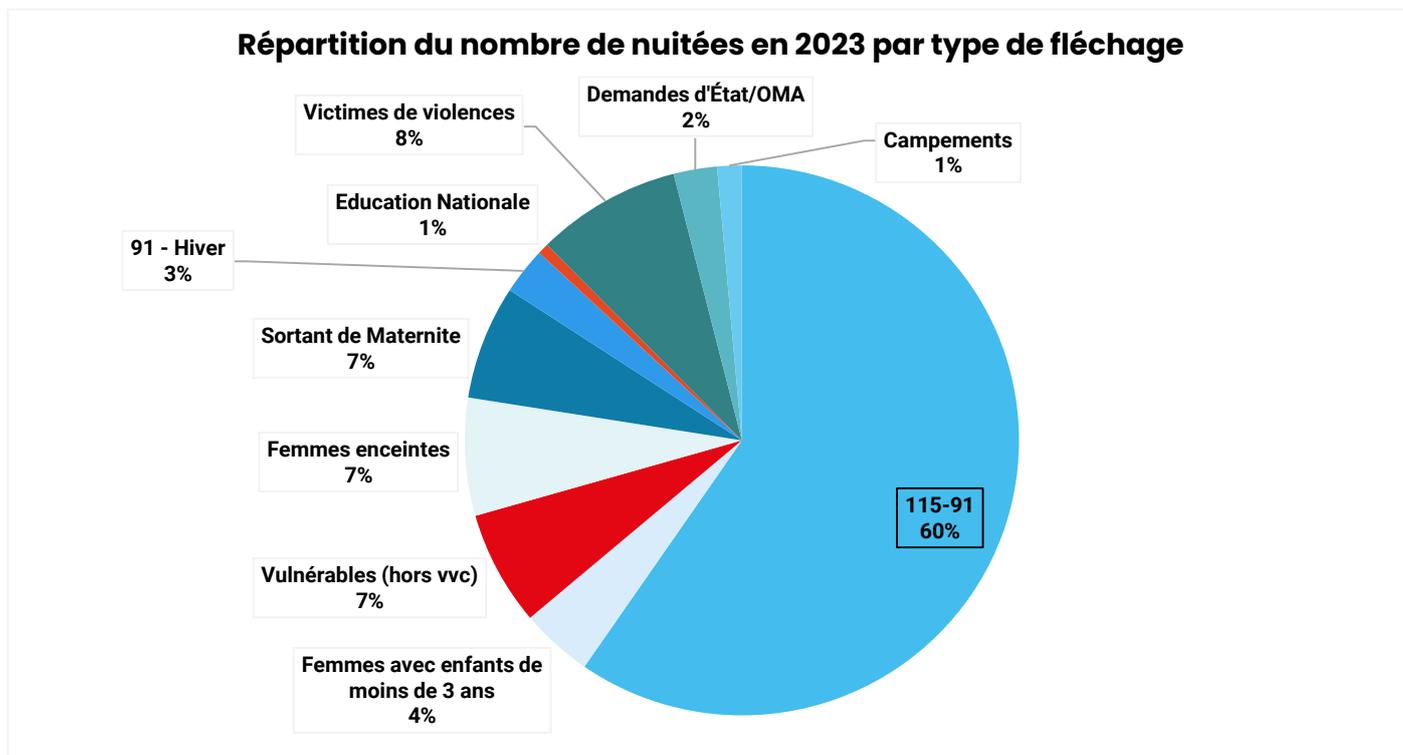
Les ménages présents à l'hôtel en 2023

Les ménages présents à l'hôtel 115 en 2023 ont intégré le dispositif pour les motifs suivants :



40% des prises en charge sur l'année 2023 concernent des ménages **prioritaires**.

60% des ménages pris en charge à l'hôtel en 2023 sont entrés à l'hôtel suite à des appels réitérés. En 2023, 42 ménages sont entrés au 115 dans ce cadre. Ainsi, ils ont majoritairement été pris en charge avant 2023.

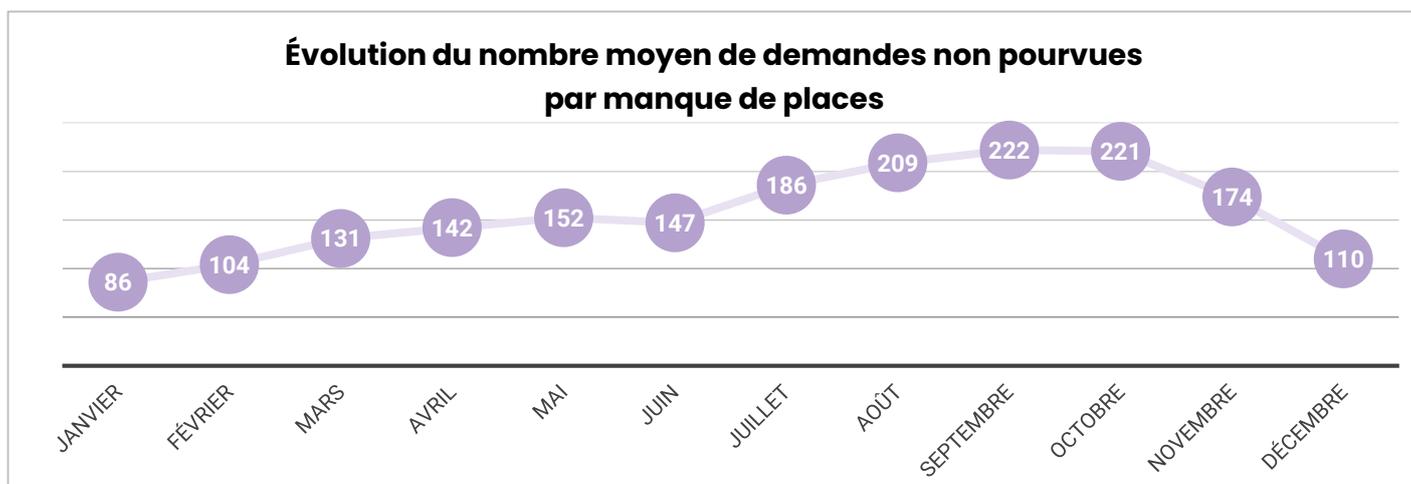


Une stabilisation des nuitées hôtelières est à noter à partir de 2021, liée au resserrement des critères de priorisation dans le cadre de la réduction du plafond hôtelier.

2.2 Les demandes non pourvues



77% des demandes (en personne) de mise à l'abri faites au 115 sont non pourvues.

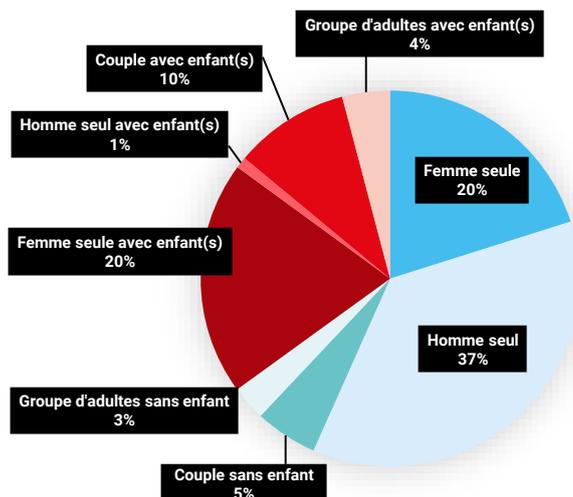


Certaines demandes sont non pourvues en raison du refus de l'utilisateur. Cela peut s'expliquer par le fait que ce dernier a trouvé une autre solution, qu'il ne s'est pas présenté sur le lieu de mise à l'abri ou qu'il a refusé l'orientation proposée par le 115.

Toutefois, 90% le sont par manque de place. En effet, les ménages ne présentant pas de critère de priorité pour une mise à l'abri se trouvent en demande non pourvue par manque de place (DNP MP).

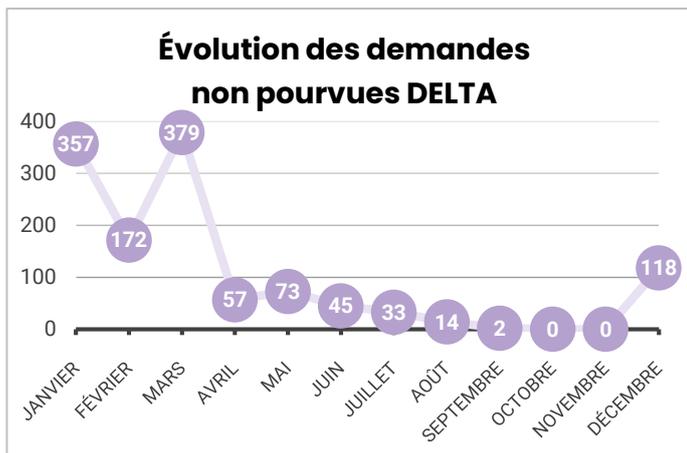
On remarque que la DNP MP la plus importante a lieu en septembre, ce qui s'explique par le pic des appels au 115 ce mois-ci.

Typologie des ménages en DNP MP



Les demandes non pourvues par manque de place concernent majoritairement des personnes **isolées (57% des DNP MP)**. Les personnes isolées peuvent ainsi être orientées sur des abris de nuit. Toutefois, le nombre de places étant limité, le 115 assure une gestion des orientations quotidiennes sur ces dispositifs pour favoriser une rotation des personnes mises à l'abri chaque nuit.

35% des DNP MP concernent des familles, cela traduit une augmentation des ménages avec enfant(s) en DNP MP par rapport à l'année précédente.



Les demandes de prises en charge hôtelières sont instruites pour les ménages prioritaires auprès de DELTA. Toutefois, en l'absence de chambre adaptée à la composition du ménage ou aux besoins du ménage (PMR, RDC), certaines demandes peuvent rester non pourvues.

En l'absence de proposition de DELTA, les ménages peuvent être orientés à l'abri de nuit. Le lendemain, la demande de prise en charge auprès de DELTA est relancée.

En janvier 2023, un épisode de grand froid s'est traduit par des demandes de prises en charge massives en Ile de France. Le nombre de places disponibles à l'hôtel étant limité, cela a conduit à l'augmentation des demandes DELTA non pourvues par manque de places. Cela a impacté le nombre d'enfants en DNP du fait de l'impossibilité de proposer aux familles une mise à l'abri par manque de places disponibles.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Un protocole établi depuis 2021 entre le conseil départemental et le 115 concernant les **femmes monoparentales enceinte et les ménages monoparentaux avec enfants exclusivement de moins de 3 ans faisant appel au 115** permet à ces derniers d'être reçus par un travailleur social. L'objectif est ainsi d'identifier d'éventuelles problématiques liées à la protection de l'enfance pouvant aboutir à une prise en charge du conseil départemental le temps de l'évaluation. En fonction de cette dernière et en l'absence de problématiques, le ménage peut être réorienté vers le 115.

En 2023, **247 ménages** ont été orientés vers le 115 ou le CD, dont :

- **216** ménages sont orientés par le 115 vers le CD. Le 115 a orienté 140 femmes avec enfant(s) de moins de trois ans et 45 femmes enceintes vers le CD. Cela représente 87% des orientations entre les deux services.
- **31** ménages sont orientés par le CD vers le 115. Le CD a orienté 24 femmes enceintes et 7 femmes avec enfant(s) de moins de trois ans vers le 115. Cela représente 13 % des orientations entre les deux services.



ÉDUCATION NATIONALE

En décembre 2022, un partenariat entre l'Éducation Nationale et le 115 a débuté. En effet, les établissements scolaires accueillent des enfants qui peuvent se trouver sans hébergement et en grande précarité. Les enseignants peuvent désormais, par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique, interpeller le 115 afin qu'une mise à l'abri soit proposée aux familles identifiées.

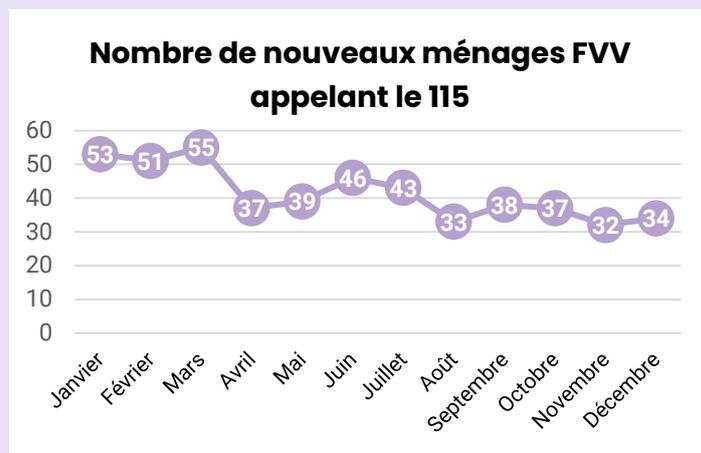
En 2023, les demandes ont concerné **45 ménages** :

- **25** ménages pris en charge en abri de nuit
- **17** ménages pris en charge à l'hôtel (sur l'année, l'ensemble des ménages orientés ont bénéficié de 6 991 nuitées, soit 0,6% des nuitées totales annuelles)
- **3** ménages sans prise en charge

Les femmes victimes de violences

Toute FVV en danger immédiat appelant le 115 bénéficie d'une proposition de prise en charge.

218 femmes victimes de violences ont été prises en charge à l'hôtel dont 42% par le biais d'un signalement réalisé par une association spécialisée (LEA, Paroles de femmes, Solidarité Femmes, MEDIAVIPP, Le mouvement du nid) soit 92 femmes. Les prises en charge des FVV représentent 8,4% des nuitées totales sur l'année 2023.



3. Ouverture d'un accès partenaires - fin d'année 2023

Début novembre 2023, le pôle mise à l'abri 115 a ouvert un accès dédié aux partenaires. Tous les professionnels du secteur social de l'Essonne ont la possibilité de contacter le 115 :



PAR MAIL
VIA UN FORMULAIRE

OU



PAR TÉLÉPHONE

UNIQUEMENT DANS LES CAS SUIVANTS :

- Demande d'intervention de la maraude
- Anticipation d'une rupture pour une fin d'hospitalisation ou une situation de violences (dans les 8 jours précédant la sortie)
- Constat des conditions de vie à l'hôtel



La transmission du formulaire dédié est obligatoire.

UNIQUEMENT DANS LES CAS SUIVANTS :

- Demande d'intervention de la maraude
- Demande de mise à l'abri pour le jour-même



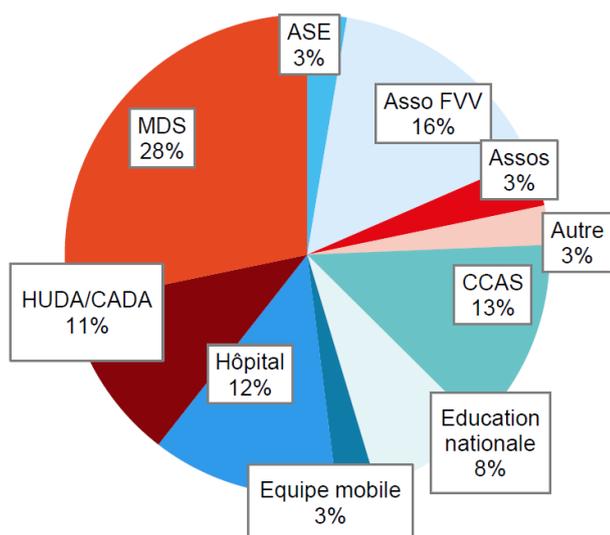
Le travailleur social doit être en présence du ménage lors de l'appel.

Entre novembre et le 31 décembre 2023, **152 mails**, soit en moyenne **3,5 par jour**, ont été adressés par un partenaire. Durant cette période, ce sont **121 appels** qui ont été traités sur la ligne téléphonique partenaire.

Lors du déploiement de la boîte mail accessible aux partenaires, il a été nécessaire d'accompagner les professionnels afin qu'ils se familiarisent avec l'utilisation des différents formulaires.

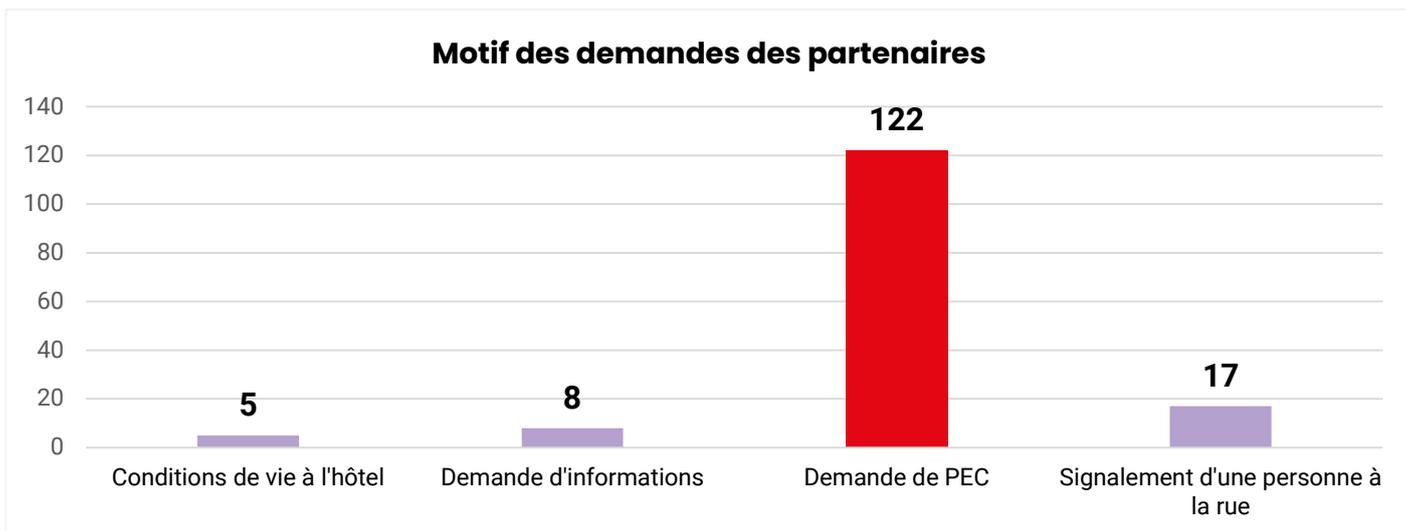
De même, des compléments d'informations peuvent être demandés afin d'affiner les informations transmises par les partenaires et permettant d'évaluer la situation du ménage.

Répartition de l'origine des demandes partenaires

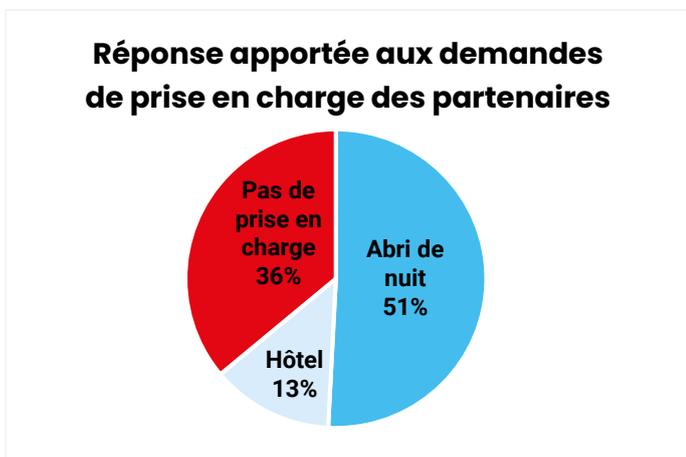


La part la plus importante **des demandes reçues sur le mail partenaire est à l'initiative des MDS**. Le conseil départemental sollicite le 115 via la boîte mail partenaire afin d'attirer l'attention sur la situation de certains ménages pour demander une mise à l'abri immédiate ou anticipée.

Les **HUDA, CADA ainsi que les hôpitaux** interpellent le 115 via la boîte mail partenaire lorsqu'un ménage est sortant de leur dispositif dans les jours qui suivent, afin qu'ils puissent bénéficier d'une mise à l'abri.



Les partenaires ont majoritairement recours au mail 115 partenaires afin de **signifier une demande de mise à l'abri**.



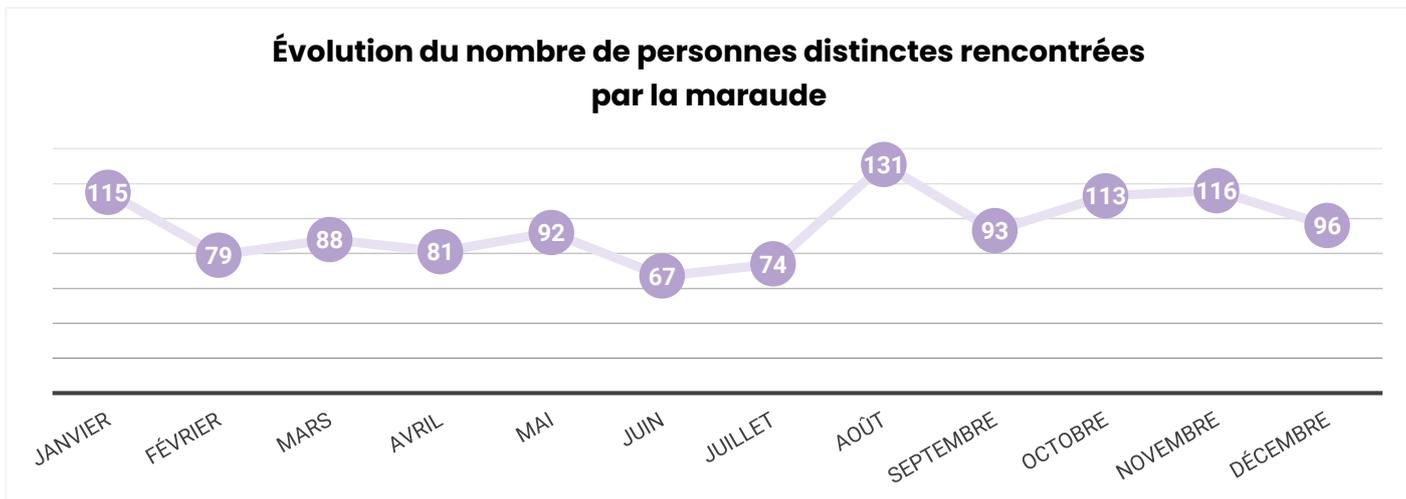
Sur les **122 demandes de prise en charge réalisées par un partenaire**, 62 ont abouti à une prise en charge à l'abri de nuit et 16 à l'hôtel. Les ménages orientés à l'hôtel présentaient un critère de priorité.

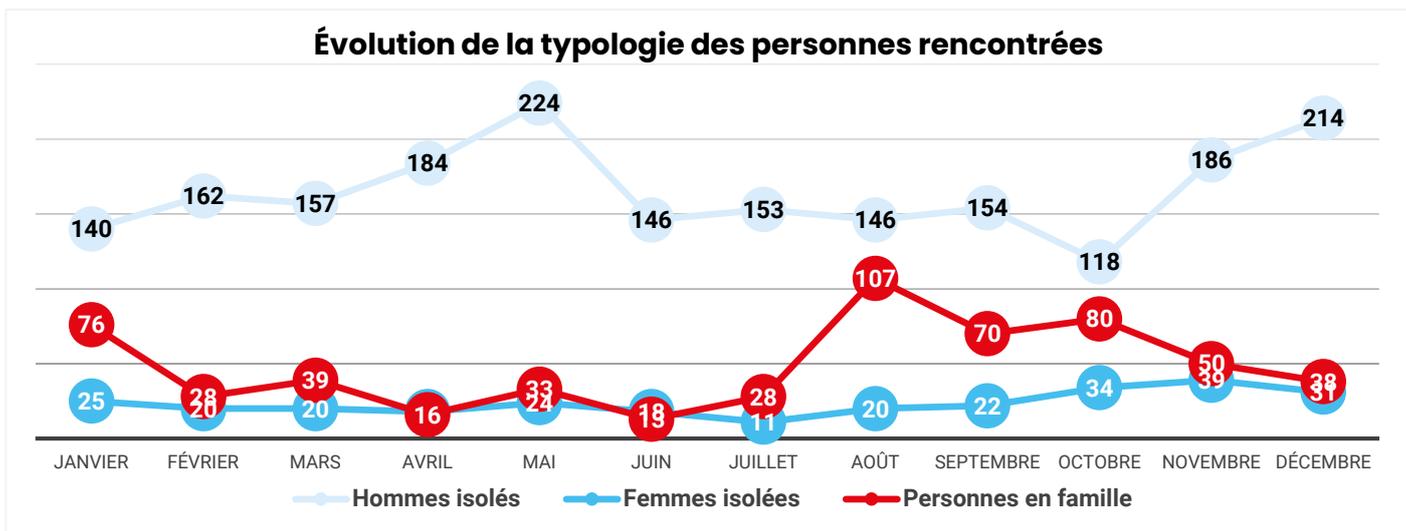
L'expertise des professionnels est un retour précieux au 115 qui permet d'évaluer la situation de vulnérabilité des ménages appelant le 115. Ainsi, en fonction des disponibilités, les ménages peuvent être pris en charge à l'hôtel ou à l'abri de nuit suite aux informations transmises par les partenaires et au complément de diagnostic réalisé par l'écouter lors d'un appel avec le ménage.

4. Les demandes de prestation maraude



En 2023, la maraude a rencontré **2853 personnes**, contre 2057 en 2022. Ces rencontres ont concerné **1145 personnes distinctes**. Le nombre de ménages distincts rencontrés par la maraude est le plus important en août 2023.





En 2023, la maraude a rencontré majoritairement des hommes isolés.

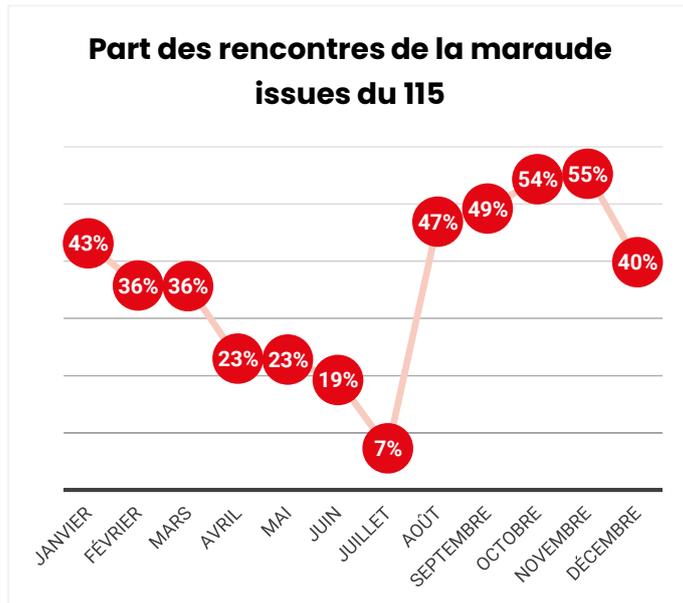
La maraude a rencontré **578** fois **des personnes en famille** alors que ce chiffre était de 214 en 2022 et de 152 en 2021. Il est à noter que ce public est de manière générale plus rencontré par la maraude que les femmes seules. Cette tendance s'explique notamment par la hausse du nombre de demandes de mise à l'abri des familles non pourvues par le 115.

SIGNALEMENTS 115

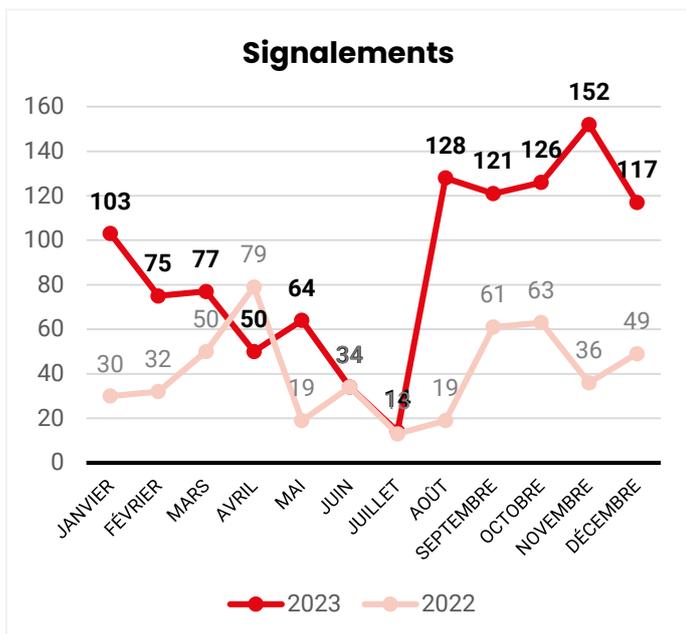
En 2023, **1061 appels ont donné lieu à un signalement par le 115 à la maraude.**

En effet, toute personne peut prendre contact avec le 115 afin de signaler une situation de rue. La maraude peut ensuite se déplacer sur site afin d'évaluer la situation et d'établir un contact avec l'utilisateur.

Une **hausse de 576 signalements** via le 115 est à noter par rapport à 2022. En effet, au vu du nombre important de demandes non pourvues par manque de place, le 115 propose à tous les ménages sans solution un passage de la maraude.



En moyenne, **37%** des rencontres réalisées par la maraude émanent d'un signalement réalisé auprès du 115. Il peut s'agir d'une demande réalisée par un bénéficiaire, par un partenaire ou un tiers concernant une personne à la rue.



5. Cellule de diagnostic et d'orientation

Début janvier 2023, **485 ménages**, soit 1425 personnes, hébergées à l'hôtel par le 115 dans l'Essonne étaient en attente de suivi par la PASH 91, soit 51% des ménages hébergés à l'hôtel.

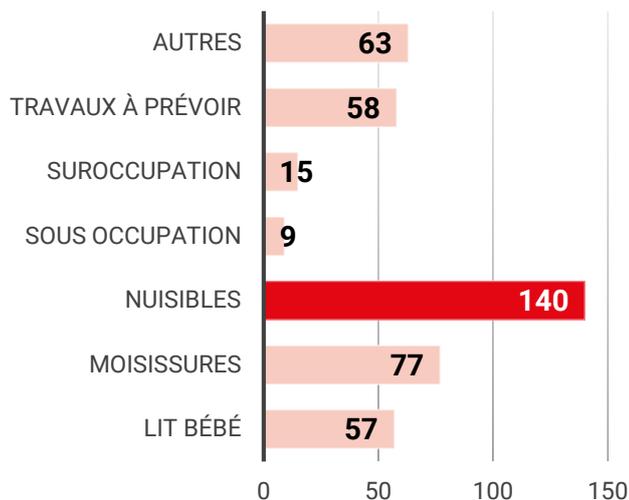
Les visites à l'hôtel

La cellule a effectué **579 visites dans les hôtels** et 268 visites n'ont pas pu avoir lieu à cause d'une absence du ménage.

Visites	Nb
Visites qui ont eu lieu	579
Absences lors de visites	268

À la suite de ces visites à l'hôtel, la cellule a transmis à DELTA les difficultés rencontrées par les ménages liées aux conditions de vie à l'hôtel (nuisibles, sur occupation, chambre inadaptée, absence de lit bébé).

Remontées DELTA

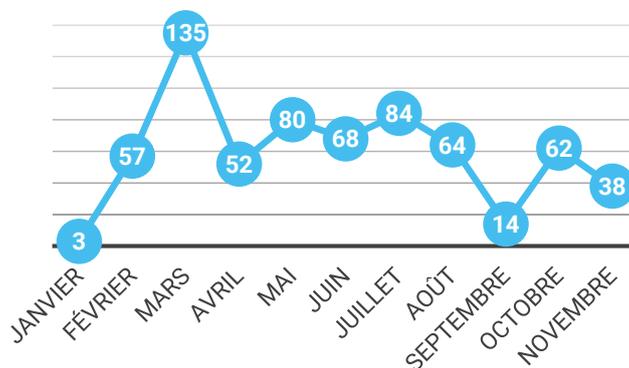


La remontée la plus fréquente est la présence de **nuisibles** constatée lors de 24% des visites.

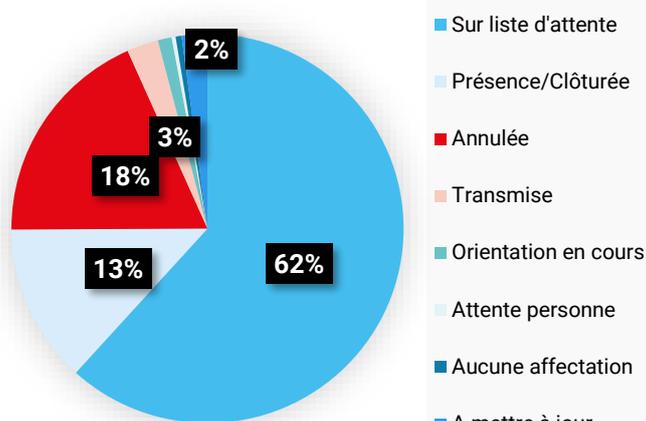
Les diagnostics

Au total, **614 demandes ont été instruites par la cellule**, soit 56 par mois en moyenne

Évolution des demandes transmises

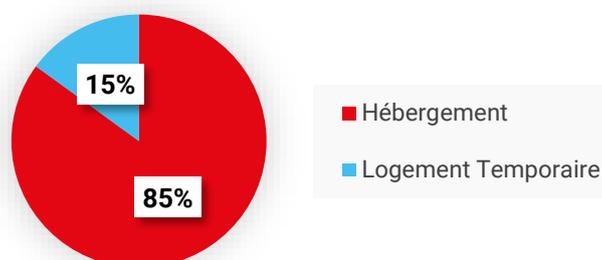


Statut des demandes cellule au 13/12/2023



La cellule a préconisé de **l'hébergement pour 85% des ménages rencontrés**. 8 ménages ont été inscrits sur SYPLO.

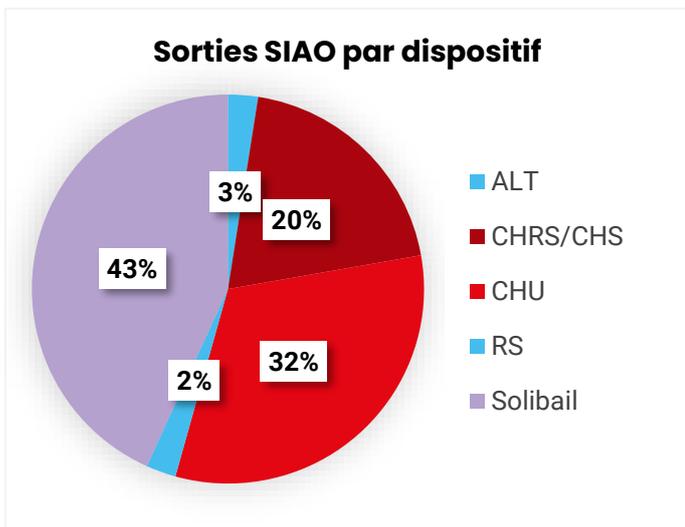
Préconisation de la cellule



Les sorties SIAO par dispositif

En 2023, **81 ménages** sont sortis de l'hôtel vers un dispositif d'hébergement ou de logement temporaire.

43% des sorties vers une structure SIAO l'ont été sur le dispositif Solibail, soit 35 ménages.

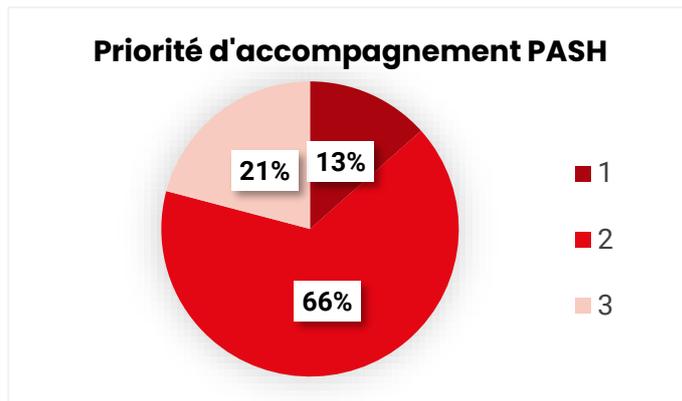


Les priorités d'accompagnement PASH

Les ménages présentant un besoin d'accompagnement important (évalué par la cellule de diagnostic) sont inclus en priorité par la PASH en fonction de leurs disponibilités.

13% des ménages diagnostiqués ont un niveau 1 de priorité de suivi PASH (90 ménages).

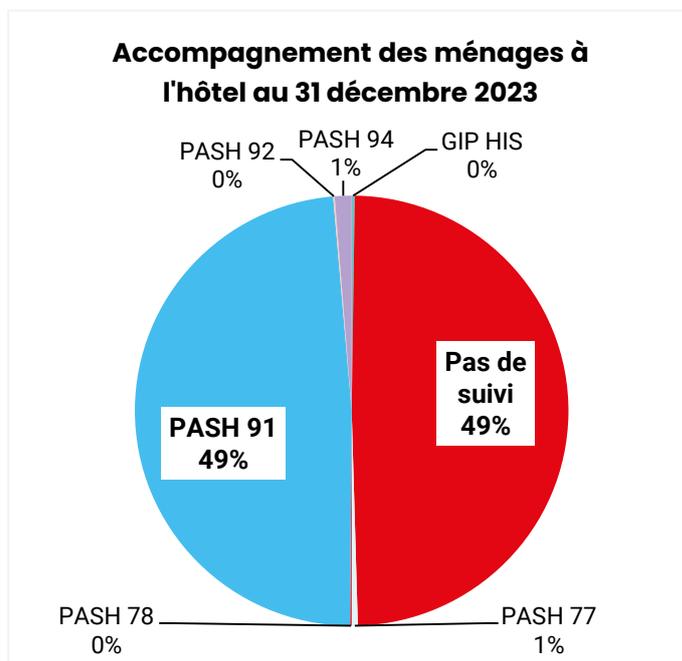
→ En 2023, **73 ménages** ont pu intégrer un suivi PASH.



5. Orientation vers les plateformes d'accompagnement des ménages à l'hôtel

Au 31 décembre 2023, **435 ménages pris en charge par le 115-91 étaient dans l'attente de la mise en place d'un suivi social via les PASH**. Les ménages pris en charge par le 115 de l'Essonne étant majoritairement hébergés dans le département, le nombre de ménages en attente d'un suivi social par la PASH 91 est plus important que pour les autres PASH d'Ile de France.

Le GIP (Groupement d'Intérêt public) assure le suivi social des personnes isolées prises en charge à l'hôtel dont la situation est favorable à l'accès au logement. Au 31 décembre 2023, **2 ménages sont accompagnés par le GIP**.



Logement d'Abord - AVDL

Dans un objectif de **fluidifier les parcours résidentiels**, la DDETS de l'Essonne a proposé de s'appuyer sur le dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (**AVDL**), afin de travailler au relogement des personnes hébergées et prêtes à accéder au logement. Les ménages retenus ont pu intégrer le protocole Logement d'Abord (LDA). En 2023, ce sont au total **45 ménages** dont le dossier a été proposé à l'intégration du protocole.

Pôle hébergement et logement temporaire



En 2023...

4195 NOUVELLES DEMANDES
D'HÉBERGEMENT

2780 DEMANDES SUR LISTE
D'ATTENTE AU 31/12/2022

3206 DEMANDES MISES À JOUR

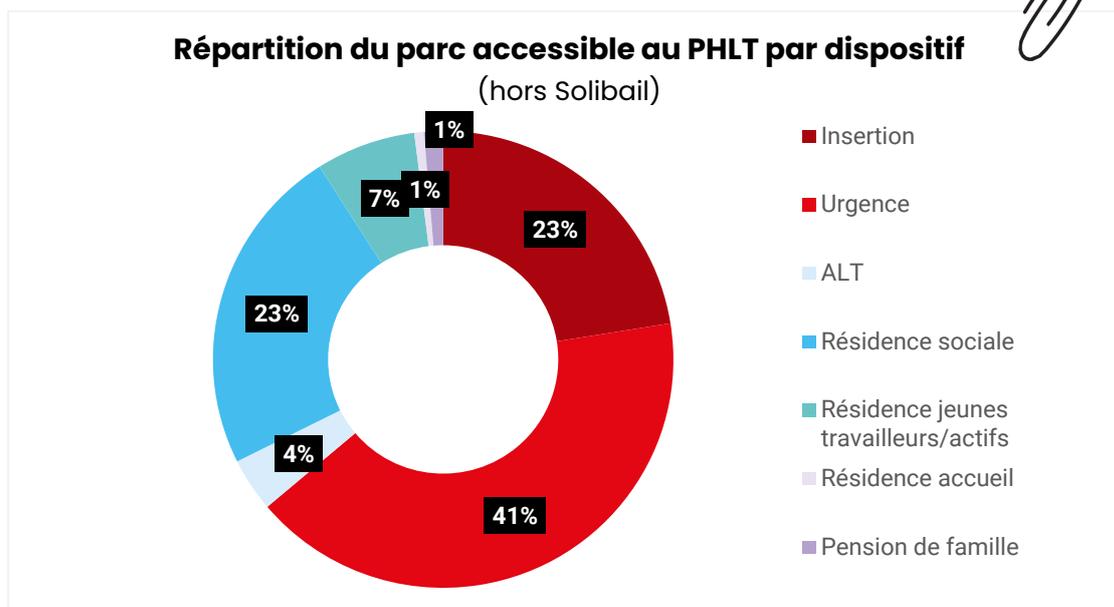
797 MÉNAGES ENTRÉS EN
STRUCTURE, DONT :

434 EN HÉBERGEMENT

355 EN LOGEMENT TEMPORAIRE

8 EN LOGEMENT ACCOMPAGNÉ PÉRENNE

1. Le parc accessible



Le parc d'hébergement n'a pas connu d'évolution en 2023.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

CHU = 1894 places personnes

- 1298 places tout public
- 40 places pour les moins de 25 ans
- 412 places ALTHO (appel à projet dans le cadre de la réduction des nuitées d'hôtel pour les familles)
- 132 places FVV
- 12 places pré/post maternité

HÉBERGEMENT D'INSERTION

CHRS/CHS = 1029 places personnes

LOGEMENT TEMPORAIRE ET ACCOMPAGNÉ PÉRENNE

(hors Solibail)

1362 LOGEMENTS pour 1656 places personnes

- 6 opérateurs ALT : 75 logements (174 places personnes)
→ diminution du parc ALT avec la fermeture de 2 dispositifs (SIF et COALLIA)
- 27 résidences sociales : 903 logements (1069 places personnes)
→ augmentation du nombre de places grâce à la nouvelle phase de peuplement de la résidence ADOMA à Chilly-Mazarin
- 10 résidences jeunes travailleurs : 302 logements (321 places personnes)
→ diminution du parc SIAO avec la perte d'une RJT portée par 1001 vies Habitat
- 9 pensions de famille : 53 logements (61 places personnes)
- 5 résidences accueil : 29 logements (31 places personnes)

2. Le nombre de demandes

LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT

QUOI ?

- Les demandes d'hébergement sont gérées par le SIAO.
- Le pôle hébergement et logement temporaire traite avec équité les demandes en fonction de l'antériorité, des priorités et de la disponibilité existante.



COMMENT ?



Seul un intervenant social peut créer une demande d'hébergement pour un tiers dans le besoin.

- Le référent social réalise une évaluation sociale.
- Le référent enregistre la demande sur le logiciel SI SIAO.

ET APRÈS ?

Inscription sur liste d'attente

Après analyse de la demande par l'équipe, elle est inscrite sur une liste d'attente correspondant aux besoins du ménage et aux critères des dispositifs.

CHRS ALT Solibail Résidence sociale Pension de famille Résidence accueil



Transmission attestation de la demande



Dès lors que la demande est traitée, l'équipe envoie par mail au référent social une attestation de réception de la demande (à remettre à l'usager).

Proposition d'orientation dans une structure



Entrée en structure d'hébergement ou en logement temporaire



Échec d'orientation : refus par la structure ou par le ménage

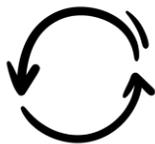
Nouvelle analyse de la demande

En 2023, le pôle hébergement et logement temporaire a reçu **4 195 demandes**, soit une augmentation de 13%. Le nombre de demandes transmises annuellement reste toutefois inférieur à 2021 (4945 demandes).

Ces **4 195** demandes concernent **4 105 ménages distincts** (un ménage peut avoir ou avoir eu plusieurs demandes dans l'année).

En moyenne, le pôle hébergement et logement temporaire a reçu **350** demandes par mois en 2023, soit **44 de plus** par mois qu'en 2022.

Évolution du nombre de nouvelles demandes transmises



En parallèle, l'équipe du PHLT a traité **3 206 demandes mises à jour** par les travailleurs sociaux prescripteurs afin de valider à nouveau la préconisation ou la modifier si besoin, soit **638 de plus** qu'en 2022.

Ce sont donc au total 7 401 demandes qui ont été réceptionnées, lues et analysées par l'équipe du PHLT, soit en moyenne 616 par mois.

3. Les prescripteurs

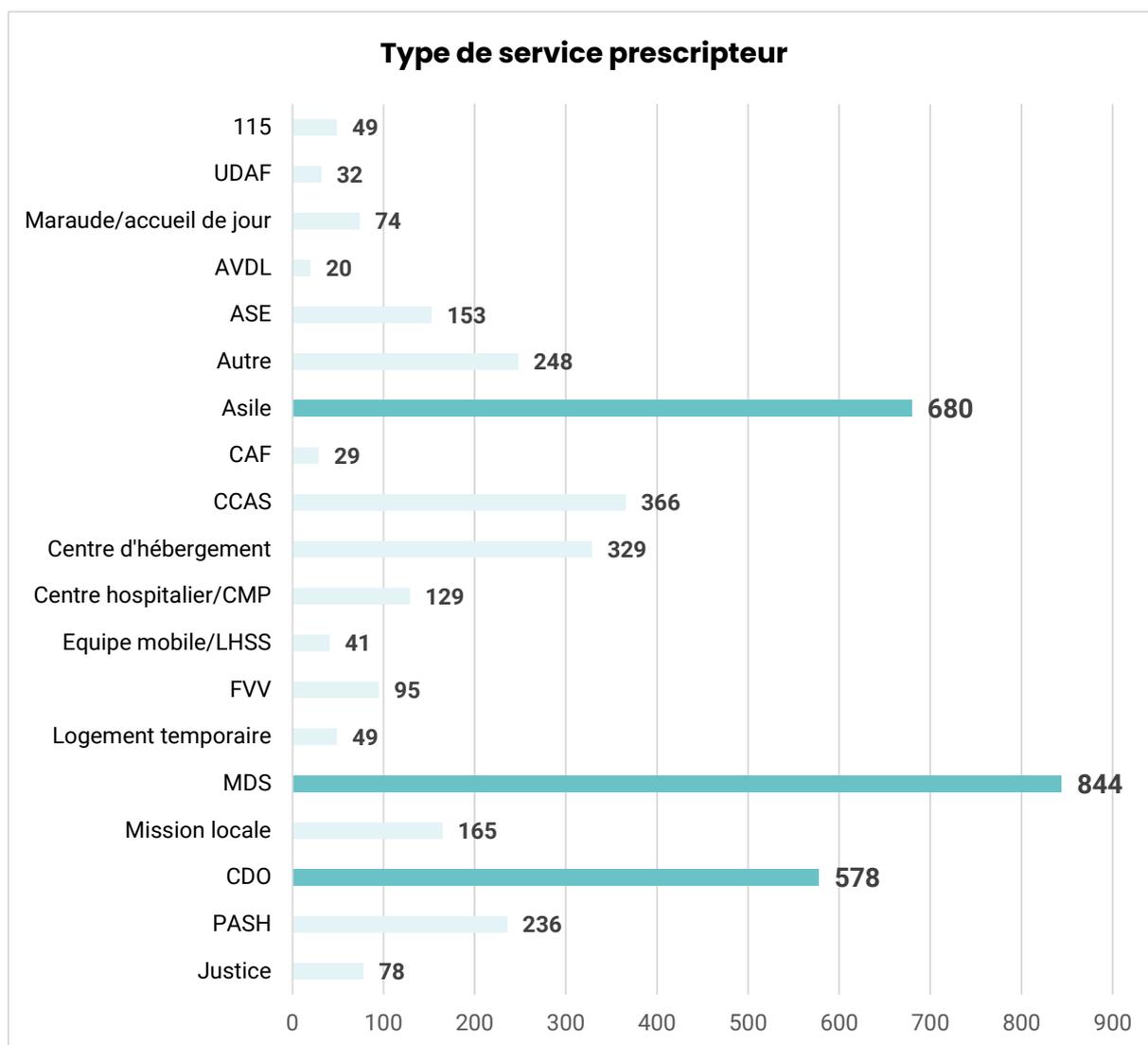
En 2023, la répartition des structures premier accueil est modifiée du fait de la **création de la Cellule de Diagnostic et d'Orientation** au sein du SIAO qui a instruit des demandes pour l'ensemble des ménages à l'hôtel qui n'en avaient pas. Ainsi, ce sont 578 demandes qui ont été créées, soit 14% des demandes transmises de l'année.

Malgré la diminution de 5 points de la part des demandes réalisées par les **MDS, ces dernières restent le premier prescripteur** avec 844 demandes instruites (**20%**) en 2023.

Viennent ensuite **les structures de l'Asile** (HUDA/CADA/CPF) avec 680 demandes, soit 16% de l'ensemble des demandes transmises (+ 1 point par rapport à 2023).

Les centres d'hébergement représentent 8% des demandes (329 demandes).

La PASH comptabilise 6% des demandes instruites.



4. Orientation et régulation des dispositifs

L'équipe du pôle hébergement et logement temporaire oriente les ménages en fonction des caractéristiques de la place, de l'antériorité de la demande et des critères de priorité.



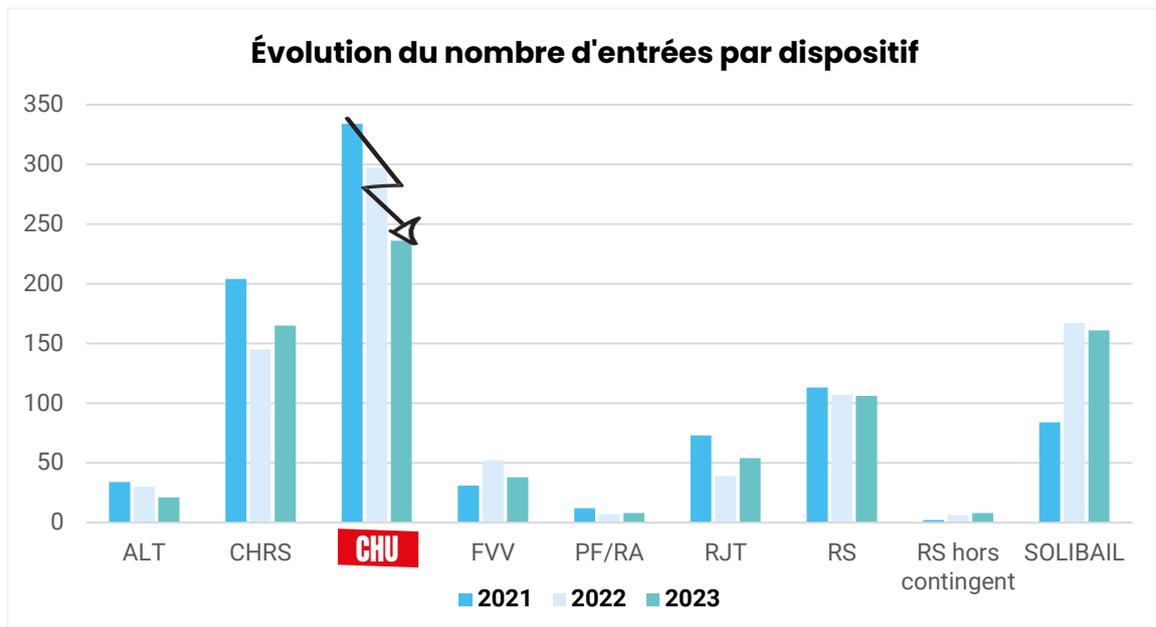
Les entrées

En 2023, 797 ménages ont intégré une place d'hébergement ou de logement temporaire, soit 1909 personnes, contre 850 ménages en 2022.

	Entrées 2023	
	Ménages	Personnes
ALT	21	46
CHRS	165	420
CHU	236	598
Pension de famille	6	6
Résidence accueil	2	2
RJT	54	57
Résidence sociale	106	139
RS hors contingent	8	10
SOLIBAIL	161	540
Places FVV	38	91
TOTAL	797	1909

Entre 2021 et 2023, les entrées en hébergement d'urgence (CHU) ont chuté de presque 30%. Cela est lié à l'absence de création de nouvelle place et à un turn over limité.

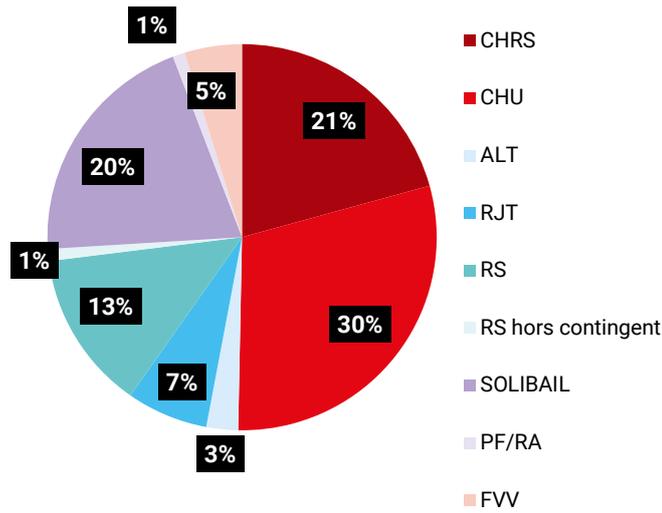
→ En 2023, ce sont 29% des entrées qui ont eu lieu en hébergement d'urgence contre 52% en 2022.



Le phénomène de **rééquilibrage des proportions entre les entrées en hébergement et en logement temporaire** que nous notions l'année passée s'affirme.

La part d'entrée sur l'hébergement est de 50% des entrées contre 74% en 2021 et 52% en 2022. Le logement temporaire regroupe, quant à lui, 45% des entrées contre seulement 26% en 2021 et 41% en 2022.

Répartition des entrées par dispositif en 2023



Des logements non captés :

Pour autant, notons que 143 logements en résidence sociale (78 logements) et résidence jeunes travailleurs/actifs (65 logements) **n'ont pas été captés par le SIAO en raison de la courte période de mise à disposition (8 jours) et du taux d'échec très important des orientations (55%)** ne permettant pas de présenter un deuxième dossier si la première candidature n'aboutit pas.

Les orientations non abouties

Sur **1443** orientations, **40% n'ont pas abouti, soit 572**. Cette proportion est identique à l'année passée.



Ce sont sur les **résidences accueil** que ce taux est le plus élevé avec **71% d'orientations non abouties**.

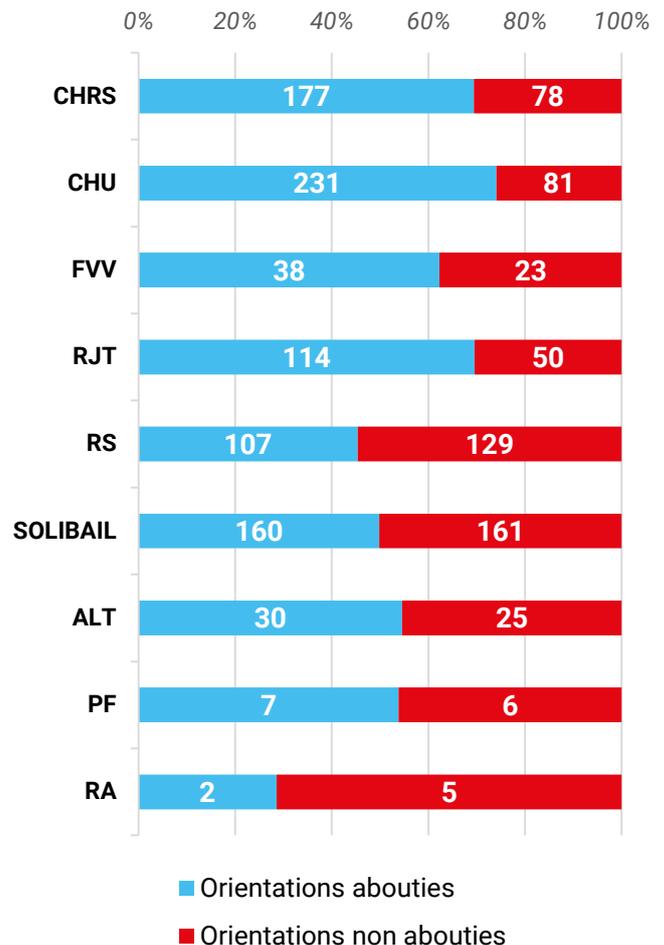


Viennent ensuite les **dispositifs de logement temporaire** (ALT, RS, Solibail) avec en moyenne **une orientation sur 2 qui n'aboutit pas**. Parmi eux, les **résidences sociales** sont en tête avec un **taux d'échec de 55%**.



Pour **l'hébergement**, **28% des orientations n'aboutissent pas**.

Issue des orientations par dispositif



L'augmentation du nombre d'orientation non abouties pour les résidences sociales résulte pour une partie (21%) du refus des ménages (les logements proposés ne correspondent pas à leurs attentes en termes de contraintes, de localisation, de surface, etc.) et, pour l'autre partie (25%), du refus des opérateurs.

Dispositifs	Nombre d'orientations	Part des orientations non abouties	Part des refus ménages	Part des refus structures
CHRS	255	31%	20%	6%
CHU	312	26%	13%	9%
• Sous-total HEB	567	28%	16%	8%
RJT	164	30%	13%	14%
RS	236	55%	21%	25%
SOLIBAIL	321	50%	9%	35%
ALT	55	45%	24%	20%
• Sous-total LOGT TEMP	815	48%	15%	27%
FVV	61	38%	16%	15%
Pension de famille	13	46%	15%	23%
Résidence accueil	7	71%	0%	71%
Structure hors contingent	19	25%	21%	21%
TOTAL	1443	39%	15%	19%

Lecture : 321 orientations ont été réalisées vers Solibail. 50% de ces orientations n'ont pas abouti. 9% des orientations ont échoué suite à un refus des ménages. 35% des orientations ont, quant à elles, été refusées par l'opérateur.

LES REFUS STRUCTURE :

Les dispositifs de logement temporaire sont de manière générale plus impactés par le refus des opérateurs : 27% des orientations sont refusées par l'opérateur, et cela principalement en raison de la fragilité de la situation des ménages et du risque estimé de ne pas pouvoir les reloger à court terme. Ainsi, les dispositifs de logement temporaire présentent des critères d'accès relativement proches du logement social. Tandis que sur l'hébergement, seulement 8% des orientations sont refusées par les structures.

LES REFUS MÉNAGE :

Les refus des ménages se font en proportion similaire entre l'hébergement (16% des orientations) et le logement temporaire (15% des orientations). Notons toutefois que ce sont les dispositifs de l'ALT (24% des orientations), de la résidence sociale (21%) et du CHRS (20%) qui ont la part de refus ménage la plus importante.

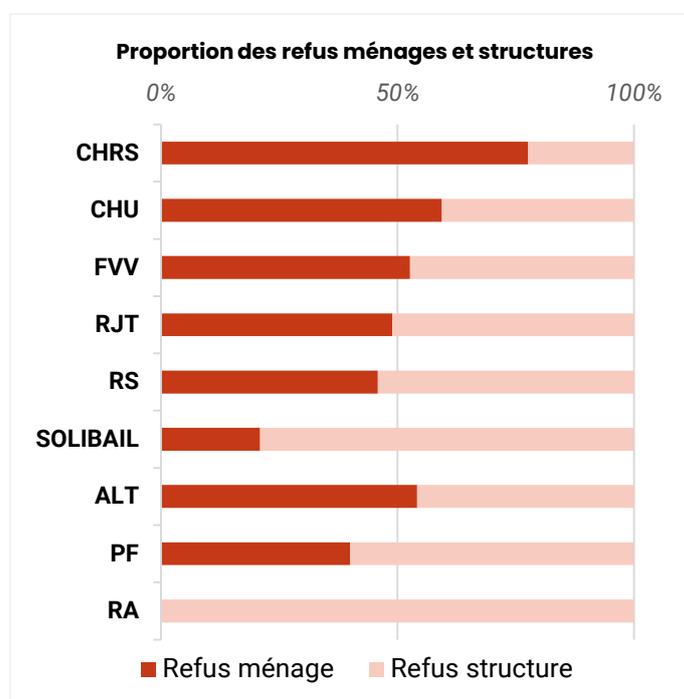
Voici comment se répartissent, parmi les échecs d'orientation, la part des refus ménage et structure selon les dispositifs :



C'est sur le dispositif **SOLIBAIL** que ce phénomène est le plus marqué avec une part de refus qui s'élève à 35% des candidatures.



Concernant les résidences accueil, les chiffres mettent clairement en évidence le décalage entre les orientations proposées et les attentes des structures puisque 73% des orientations ont été refusées par les opérateurs en raison d'un profil inadapté.

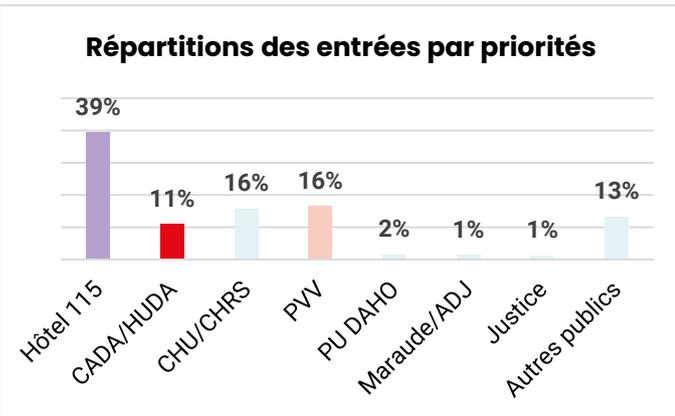


5. La priorisation des demandes

Le pôle hébergement a priorisé pour l'ensemble de ses orientations :

- Les ménages à l'hôtel pris en charge par le 115 et en structures d'hébergement afin d'assurer une fluidité des parcours
- Les réfugiés sortants de CADA/HUDA
- Les personnes victimes de violences
- Les ménages ayant le statut PU DAHO

L'antériorité reste un critère transversal à chacune de ces priorités. Un ménage peut cumuler plusieurs priorités.

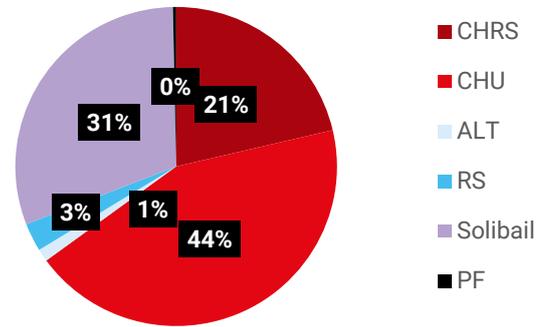


11% étaient hébergés en CADA ou HUDA (+2 points par rapport à 2022) soit 87 ménages

De nombreux réfugiés statutaires attendent, au sein des CADA et des HUDA, une solution de sortie. De ce fait, nous privilégions les orientations des personnes en présence induite, mais cela réduit le nombre de propositions pour les personnes en sortie prévisionnelle.

39% étaient à l'hôtel 115 ou en abris de nuit (-3 points par rapport à 2022) soit 314 ménages

Répartition des entrées des ménages à l'hôtel par dispositif



65% d'entre eux sont entrés sur un dispositif d'hébergement contre 80% l'année passée. Cette diminution de proportion s'explique par la proportion des entrées en Solibail qui a plus que doublé : 31% contre 15% en 2022. En revanche, le public hôtel reste peu éligible aux résidences sociales et pensions de familles notamment en raison de la composition familiale privilégiée par ces dispositifs (isolés).

16% étaient des personnes victimes de violence (-4 points par rapport à 2022) soit 131 ménages

Les PVV sont orientées non seulement vers les dispositifs spécifiques d'accueil (Léa, Oppélia les Buissonnets*, Communauté Jeunesse, Femmes Solidarité et l'AISH) mais également en priorité vers l'ensemble des places disponibles. Ce sont 30% des femmes victimes de violences (41 ménages sur 131) qui sont entrées sur des places dédiées.

*Structure accueillant prioritairement des femmes victimes de violences et également tous publics.

Statut PU DAHO

Le travail partenarial mis en place avec la DDETS sur le suivi des ménages ayant un statut PU a permis d'accroître la visibilité sur leur parcours. En 2023, **12 ménages PU sont entrés en structures** (contre 8 en 2022).

En 2023, **49 ménages** (contre 55 en 2022 et 91 en 2021) **ont obtenu le statut PU pour de l'hébergement ou du logement temporaire.**

Parmi ces 49 ménages, au 1^{er} janvier 2024 :

13 sont en liste d'attente pour une proposition via le PHLT,

5 ont eu une réponse positive via le PHLT,

27 ménages n'ont pas de demande d'hébergement (autre solution, pas de renouvellement, etc.) ou ne sont pas connus du PHLT, ce dernier cas devient plus fréquent. Il s'agit notamment des ménages ayant fait une demande DALO qui a été requalifiée en DAHO et qui n'avaient donc pas forcément instruit une demande d'hébergement. En l'absence d'une demande SIAO, aucune proposition d'hébergement ne sera faite par le PHLT.

Au 1^{er} janvier 2024 :

20 ménages DAHO PU sont en attente d'une proposition contre 57 en 2022 et **3** d'entre eux sont sous astreinte avec une demande active.

Année d'obtention du statut	Ménages	dont sous astreinte
2018	1	-
2021	1	1
2022	5	2
2023	13	-
TOTAL	20	3

6. La file active au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, la file active était constituée de **2780 demandes inscrites sur liste d'attente**, en attente d'une proposition du SIAO, soit **6597 personnes**.

Année d'instruction de la demande	Hébergement		Logement temporaire		TOTAL	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
2016	2	0%	-	-	2	0%
2017	2	0%	-	-	2	0%
2018	17	1%	-	-	17	1%
2019	82	4%	1	0%	83	3%
2020	97	4%	4	1%	101	4%
2021	287	13%	27	5%	314	11%
2022	320	14%	67	12%	387	14%
2023	1412	64%	462	82%	1874	67%
TOTAL	2219	100%	561	100%	2780	100%

➔ Parmi ces 2780 demandes :

67 %

des demandes inscrites sur liste d'attente au 31/12/2023 ont été instruites en 2023.

Cela indique que la **majorité des demandes ont été réalisées dans l'année**. Au regard des délais pour l'obtention d'une orientation, les demandes plus anciennes devraient être représentées en proportion plus grande. Il est probable que les demandes antérieures n'aient pas été renouvelées dans le délai imparti.

80 %

des demandes de la file active du SIAO sont en attente d'une place **en dispositif d'hébergement** et ne sont pas éligibles à un logement temporaire.

Les demandes de la file active "**Hébergement**" sont plus anciennes que dans la file active "**Logement temporaire**", presque 10% d'entre elles ont été instruites en 2020 ou avant (contre 1% pour le logement temporaire). Cela s'explique par des temps d'attente plus longs et un dispositif davantage en tension. Les temps d'attente les plus longs concernent **les ménages ayant des situations complexes** tant sur le plan administratif que sur le plan de la santé, mais aussi **les ménages ne bénéficiant d'aucun critère de priorité**.

Voici comment se répartissaient au 01/03/2024 les statuts des demandes transmises dans l'année 2023 :



40 % sont sur liste d'attente



10 % ont eu une réponse positive

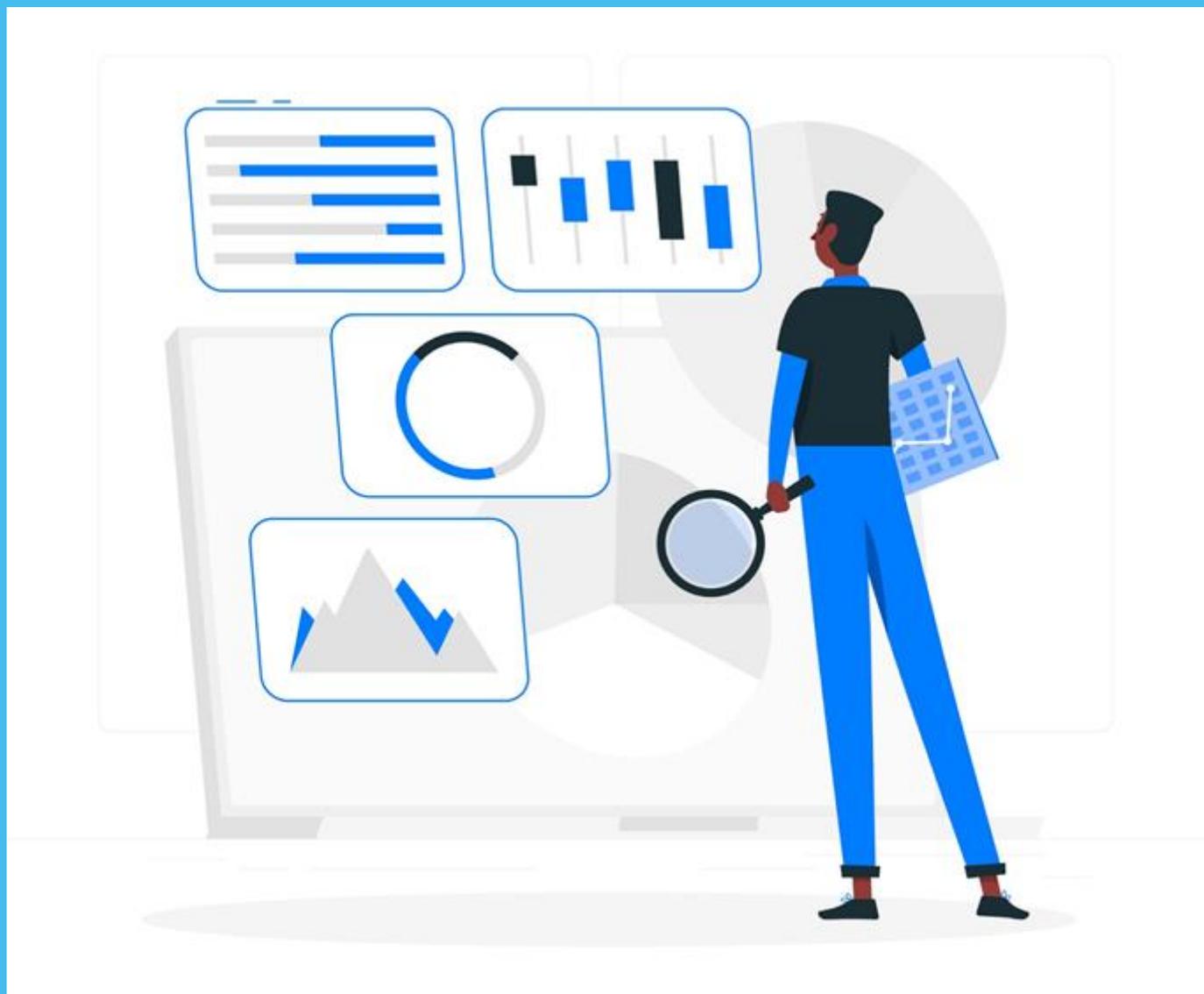


12 % sont retournées chez le prescripteur pour mise à jour ou pour complément d'informations



34 % sont annulées

Pôle observatoire



En 2023...

- Outils
- Enquêtes
- Cartographies
- Études
- Bilans

108 STRUCTURES ENREGISTRÉES
sur le SI SIAO

262 STRUCTURES PRESCRIPTEURS
ENREGISTRÉES sur le SI SIAO

395 PARTICIPANTS AUX
FORMATIONS SI SIAO

Les missions du pôle observatoire



Déployer des outils informatiques

L'observatoire déploie le logiciel SI SIAO et participe à son évolution. De plus, il développe des outils nécessaires à l'observation sociale.



Produire des études, enquêtes et statistiques

Le pôle réalise des enquêtes et des études sur le profil et les besoins des personnes sans abris ou mal logées au sein de l'Essonne. Il rend compte de l'activité du SIAO. Il apporte aux pouvoirs publics des éléments d'analyse contribuant à la prise de décision.



Participer à la connaissance du territoire

L'observatoire identifie, recense et diagnostique sur le territoire les différents acteurs et dispositifs œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité. En outre, il évalue l'adéquation de l'offre et de la demande d'hébergement sur le territoire.



Faciliter l'accès au logement - SYPLO

L'observatoire recense tous les ménages hébergés ou logés temporairement en structure en Essonne qui sont prêts au logement afin de les notifier dans SYPLO pour un accès prioritaire au logement social.



Informier

L'observatoire apporte une meilleure connaissance du territoire et du SIAO. Il permet également de rendre accessible des informations incontournables pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

1. Le SI-SIAO



Le **SI SIAO** (Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) est un logiciel national utilisé par l'ensemble des SIAO en France.

Grâce à cet outil, le SIAO reçoit l'ensemble des demandes instruites par les prescripteurs du département et a une visibilité sur l'ensemble des places d'hébergement qui lui sont accessibles. **Le SI SIAO volet insertion** est le point d'entrée pour effectuer une demande d'hébergement et de logement temporaire.

Le **SI SIAO volet 115** permet aux écoutants du 115 de gérer en temps réel les demandes des usagers pour les orienter vers les abris de nuit ou d'enregistrer les demandes pour obtenir des nuitées via l'opérateur Delta chargé de la réservation de l'offre hôtelière à vocation sociale en Ile-de-France. Le 115 transmet également des demandes de prestations via le SI SIAO à la maraude salariée. La maraude renseigne les interventions qu'elle effectue dans le logiciel en incluant les usagers qu'elle rencontre lors de leur maraude.

Le logiciel est piloté par les services de la **DIHAL** (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement).

* Les formations

Les formations SI SIAO proposées sont toutes réalisées par la chargée de mission. Elles sont destinées en priorité aux nouveaux arrivants mais ouvertes à tous. En effet, certaines mises à jour du logiciel comportent de grands changements et les utilisateurs déjà formés ont souhaité y participer de nouveau. Des ordinateurs sont mis à disposition des participants qui ont accès au logiciel SI SIAO de formation.

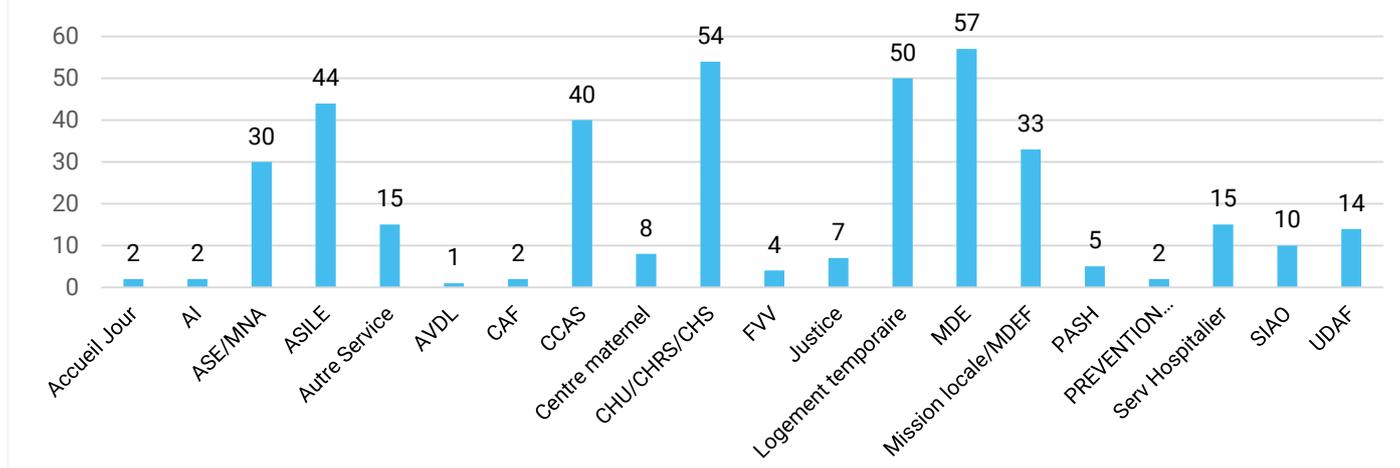
Type	Objectif	Fréquence	Nombre de stagiaires
« Prescripteur », toutes les actions à mener pour créer un dossier et instruire une demande.	Le SI SIAO devient un outil indispensable, une source d'informations, une aide précieuse dans leur activité. L'utilisateur est autonome dans la gestion du dossier de la création à l'obtention d'une place.	Une fois par semaine Temps de formation : 4H00	13
« Chef de service »	Suivre le travail de son équipe sur le logiciel.	Organisée à la demande Temps de formation : 3H00	15
« Utilisateur Hébergement / gestionnaire local »	Gérer les dossiers transmis par le SIAO et tenir à jour sa structure informatique.	Une à deux fois par mois Temps de formation : 3H00	6



395

utilisateurs ont été formés en 2023

Nombre d'utilisateurs formés par service en 2023



* Les structures informatiques enregistrées dans le logiciel

Type de structures	Nombre de structures informatiques
• Hébergement	49
• Logement temporaire	59
• Prescripteurs	262
Total	370

Nous comptons...

1300

utilisateurs en 2023

* Accompagnement et renforcement de l'aide aux utilisateurs

Suite aux nombreuses mises à jour et à certains dysfonctionnements du logiciel, l'aide apportée à l'ensemble des utilisateurs a été primordiale dans l'utilisation du logiciel.

Supports utilisateurs :

- Support technique pour l'ensemble des utilisateurs
- Mailing de relance sur les demandes des prescripteurs en attente de traitement de leur part
- Création des comptes utilisateurs tout profil et des structures hébergement (saisie des places régulées par le SIAO)
- Intervention auprès des différents SIAO de France pour obtenir des informations ou des actions à mener sur le logiciel pour des usagers communs
- Accompagnement des utilisateurs aux changements de pratiques de l'outil : rédaction des «Astuces SI SIAO» et développement de supports pour aider les utilisateurs

Vidéos d'aide à l'utilisation du logiciel :

Création et mise à jour de **vidéos thématiques courtes** (quelques minutes) **accessibles sur YouTube pour aider les utilisateurs dans les manipulations du logiciel.** → [YouTube](#) : @SIAO91



EVALUATION APPROFONDIE / RAPPORT SOCIAL



DEMANDE A METTRE A JOUR NOUVELLE VERSION MAI 2023

Les vidéos rencontrent un franc succès auprès des utilisateurs. Le nombre de vues est important et nous encourage à continuer de produire des supports en ligne.

* Détections d'anomalies et demandes d'évolution aux services informatiques de la DIHAL

Analyse et remontée des anomalies rencontrées :

- **Identifier** les régressions, suite aux mises à jour de l'application, **rechercher** les causes et **remonter** l'analyse aux services informatiques de la DIHAL afin qu'ils puissent intervenir.
- **Traiter les diverses demandes des utilisateurs** afin d'analyser l'origine des dysfonctionnements

Les évolutions :

Recenser les différentes demandes d'amélioration afin de les présenter lors des différents ateliers référents organisés par la DIHAL.

* Les ateliers référents et RGPD

Atelier référents SI SIAO :

Les ateliers sont organisés par la DIHAL afin d'expliquer les nouveaux changements apportés au logiciel. Ce temps permet aux référents des SIAO de donner leur avis sur ces évolutions. L'expertise opérationnelle des référents est prise en compte pour effectuer des modifications avant le déploiement des nouvelles versions. La chargée de mission a participé à 17 ateliers « référent » et a participé à des tests de la nouvelle version sur la version « recette » dédiée aux services de la DIHAL.

Atelier RGPD :

10 ateliers RGPD ont été organisés par la DIHAL afin de finaliser la convention tripartite de partenariat et de sous-traitance régissant les relations entre le SIAO et les différentes entités utilisatrices du SI SIAO. Dans le but d'améliorer l'appropriation des enjeux RGPD, une notice aux utilisateurs concernant le traitement des données personnelles est en cours d'élaboration. Notre chargée de mission a participé à ces ateliers.

* Accompagnement du SIAO / Observation sociale

→ Veille et cohérence des places d'hébergement

En 2023, un suivi des places a été organisé par le SIAO. Des rendez-vous en structure ont été organisés afin de mettre à jour le parc sur le logiciel et de régulariser si nécessaire la liste des personnes présentes.

Un formulaire a été transmis à l'ensemble des opérateurs et des prescripteurs qui nous a permis de mettre à jour les informations relatives à leur structure.

→ Veille sur les pratiques

Suite aux évolutions du logiciel qui ont impacté les pratiques et pour aider les nouveaux collaborateurs à prendre leur poste, des modules de formation internes (chargées d'orientation, écoutants 115) sont en cours de création. Ces modules reprennent l'ensemble des actions à mener sur le logiciel ainsi que les procédures internes métier. Ils permettront d'avoir une utilisation homogène et cohérente de l'outil.

→ Correction et mise à jour de la base de données

La création du poste d'assistante administrative a permis de mener un travail de fond sur la base de données. Elle est chargée de mettre à jour la base de données SI SIAO. Elle intervient dans la correction des données (dans la fusion des dossiers etc...) et dans l'identification des incohérences.

* Point d'étape sur le logiciel SI SIAO

Tout au long de l'année 2023, nous avons rencontré de nombreuses anomalies au déploiement des mises à jour. Nous avons passé beaucoup de temps à trouver des solutions de contournement en attendant une nouvelle mise à jour pour les corriger.

Les nombreuses modifications apportées au logiciel :

- Le déplacement de la liste des demandes d'un ménage
- La réorganisation de la situation budgétaire
- L'arrivée de l'évaluation approfondie comportant un rapport social qui doit être publiée pour être accessible au SIAO
- La modification de la situation budgétaire

Ces modifications ont notablement impacté l'utilisation du logiciel et mis les utilisateurs en difficulté. La nouvelle organisation de la « situation budgétaire » entraîne une incompréhension de la part des utilisateurs mais aussi des difficultés de lecture pour les SIAO.

Points bloquants pour le 115 :

Ils sont identiques à l'année 2022 :

- Problème de synchronisation entre le SI SIAO et Rosalie, logiciel utilisé par le Pôle d'hébergement et de réservation hôtelière (DELTA) qui gère l'ensemble des nuitées hôtelières d'Ile de France. Le SI SIAO ne permet pas d'avoir l'ensemble des demandes des personnes qui sont hébergées à l'hôtel de manière exhaustive suite à ce dysfonctionnement.
- Le logiciel aléatoirement ne permet pas certaines actions qui gênent la prise en charge des usagers. Les remontées que nous effectuons à la DIHAL sont parfois traitées quelques mois plus tard.

Points positifs :

Certaines évolutions facilitent le travail des utilisateurs: duplication de place pour les centres d'hébergement, recherche de dossier par l'identifiant delta (pour le 115), prestations effectuées consultables dans l'écran d'accueil de la maraude, amélioration des notes (pour tous les utilisateurs) et lisibilité des dossiers améliorés pour les SIAO (hors situation budgétaire).

2. Études, enquêtes et statistiques

Le pôle réalise des enquêtes et des études sur le profil et les besoins des personnes sans abris ou mal logées au sein de l'Essonne. Il rend compte de l'activité du SIAO. Il apporte aux pouvoirs publics des éléments d'analyse contribuant à la prise de décision.

En 2023 :

NUIT DES MARAUDEURS

La Nuit des Maraudeurs vise à mieux connaître le nombre et le profil des personnes en situation de rue en Île-de-France (hors Paris) avec l'objectif d'améliorer les réponses qui leur sont proposées. La 3e édition s'est déroulée le 26 janvier 2023. En Essonne, l'organisation a été portée par la DDETS, le SIAO et les maraudes dans le cadre de l'OFPRUH.

Pour voir les résultats, cliquer [ici](#).

ENQUÊTE FVVC

Durant le mois de mai, le 115 et le PHLT ont participé à une enquête auprès des Femmes Victimes de Violences Conjugales qui ont fait appel au SIAO (soit par un appel au 115, soit par une demande d'hébergement SI SIAO fléchée FVV) organisée par l'observatoire du SIAO 91.

Pour voir les résultats, cliquer [ici](#).

ENQUÊTE HEBTIERS

Portée par le Samusocial de Paris, l'enquête vise à interroger les personnes hébergées chez des tiers qui se rendent dans des services d'aide et établissements publics en Ile-de-France. Le 10 juillet, tous les 115 franciliens ont participé à cette enquête via un questionnaire électronique.

Pour voir les premiers résultats de l'enquête, cliquer [ici](#).

Le SIAO répond à des **enquêtes de manière récurrente** et transmet **régulièrement des données statistiques**.

Chaque matin :

- les données de l'activité de la veille (115, maraude, hébergement d'urgence) sont transmises à la DDETS.

Chaque semaine :

- l'enquête de veille sociale est complétée pour la DRIHL via la DDETS.

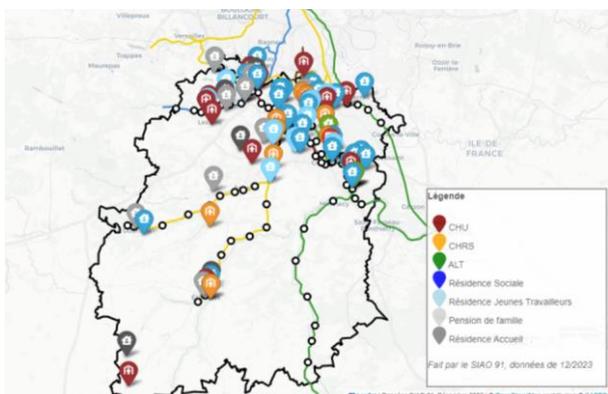
Chaque mois :

- Nous réalisons pour la région une enquête sur les femmes enceintes et sortantes de maternité.
- Nous transmettons des données à l'OFIL sur les personnes mises à l'abri ou en hébergement.
- Nous réalisons un bilan mensuel de l'activité des 3 services du SIAO.



CARTOGRAPHIES :

L'observatoire travaille également à la **réalisation de cartographies** permettant d'appréhender l'offre d'hébergement sur le territoire. Une **cartographie interactive**, a notamment été mise en ligne sur le site internet du [SIAO91.fr](#), permettant de situer sur le territoire essonnien tous les dispositifs d'hébergement, de logement temporaire et de logement accompagné pérenne accessibles par le SIAO 91.



OUTILS :

L'observatoire réalise des outils internes permettant aux **équipes d'accroître leur opérationnalité**, de **suivre leur activité** et de gagner en temps sur un certain nombre d'actions. Ces outils sont réalisés en lien avec les équipes afin de répondre au mieux à leurs besoins. Des référents au sein des équipes sont ensuite formés à la prise en main et à l'actualisation de ces outils afin que chaque service conserve son autonomie de fonctionnement.

3. Diagnostic de l'aide alimentaire en Essonne

L'observatoire du SIAO 91 a lancé en 2023 un **diagnostic sur l'aide alimentaire à l'échelle du département de l'Essonne**, commandé par la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

LES ENJEUX :

Une offre d'aide alimentaire difficile à observer dans son ensemble : il existe une grande diversité d'acteurs qui proposent une aide alimentaire sur le territoire, allant des grands réseaux tels que les Restos du Coeur, le Secours Populaire ou la Croix-Rouge, aux associations de quartier créées à l'initiative des habitants, en passant par les CCAS ou les MDS. Une multitude d'acteurs publics et associatifs, à différentes échelles territoriales et aux moyens financiers et humains variables, constituent ainsi le paysage de l'aide alimentaire. Les manières d'offrir une aide alimentaire sont également multiples, pouvant être sous forme de denrées alimentaires, de repas préparés, d'aides financières dédiées, d'aides à la cuisine ou même à la production d'aliments. L'enjeu d'un tel diagnostic est donc de recenser, cartographier et caractériser cette offre afin d'en avoir une vision d'ensemble.

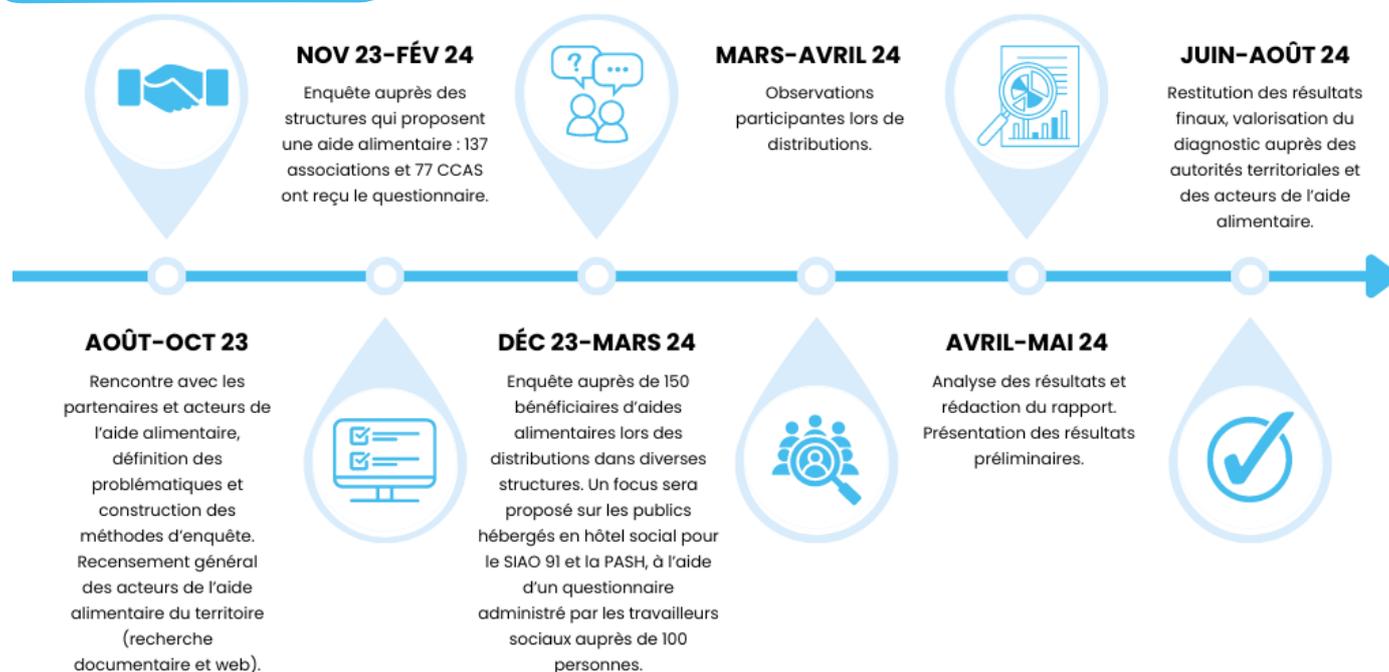
Questionner les besoins en fonction des situations et des territoires : l'aide alimentaire répond aux difficultés d'une diversité des publics, dont les besoins diffèrent en fonction de chaque situation (familiale, administrative, médicale, géographique, matérielle, etc.). Dans un contexte de forte augmentation de la précarité alimentaire, l'enjeu pour ce diagnostic est de définir les besoins et les problématiques de chaque public, sur chaque territoire, afin de questionner l'adéquation entre l'offre actuelle et les besoins identifiés.

LES OBJECTIFS :

- Développer des outils d'analyse et de veille de l'aide alimentaire sur le département (cartographies, indicateurs, etc.).
- Aboutir à des recommandations pour mieux coordonner l'offre d'aide alimentaire et répondre aux besoins sur le territoire.
- Questionner la visibilité de l'offre d'aide alimentaire pour les différents acteurs (les bénéficiaires, les prescripteurs, les financeurs).

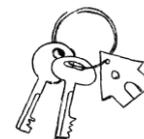


LES ÉTAPES DE L'ENQUÊTE :



4. Accès au logement : SYPLO

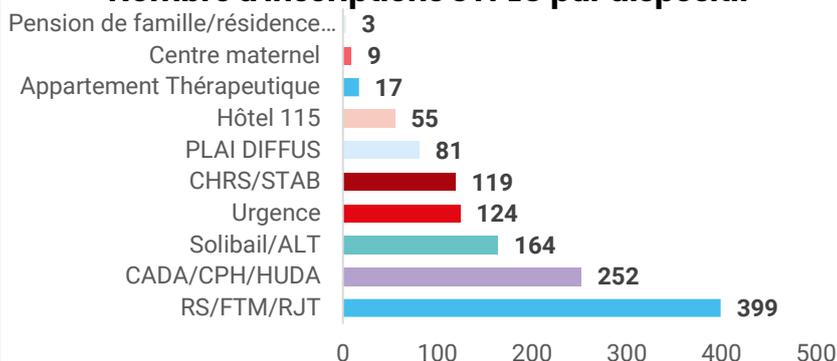
Le SIAO 91 a pour mission de notifier dans le logiciel SYPLO tous les ménages hébergés ou logés temporairement en structure en Essonne qui sont prêts au logement.



En 2023 :

Le SIAO a reçu **1538 demandes d'inscriptions SYPLO**, soit 497 de plus qu'en 2022 (1041 demandes). Parmi ces demandes, **1223 inscriptions ont pu être réalisées**. C'est donc 20% des demandes qui n'ont pas pu aboutir et cela pour différents motifs : *incohérence ou manque des données, erreur dans le NUR ou le nom, ménage non prêt au logement, etc.*

Nombre d'inscriptions SYPLO par dispositif



56%

(-7 points par rapport à 2022)

des inscriptions SYPLO ont été réalisées à la demande des dispositifs de **logement temporaire** (ALT, RS, RJT, Solibail, FTM) ce qui est cohérent avec le profil des publics accueillis.

20%

(+3 points par rapport à 2022)

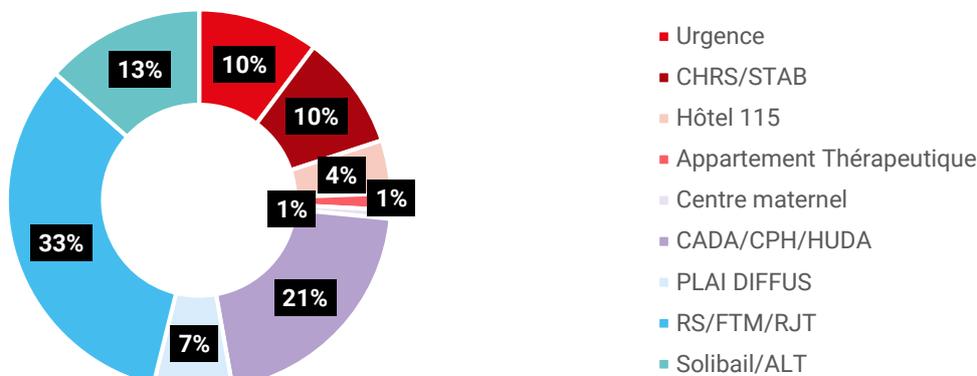
des inscriptions SYPLO ont été initiées par **les centres d'hébergement** (CHU, CHRS).

21%

(+4 points par rapport à 2022)

des inscriptions SYPLO ont été transmises par les dispositifs **du secteur de l'asile** (CPH, CADA, HUDA).

Répartition des inscriptions SYPLO par dispositif



Tout au long de l'année, nous avons mené un travail de mise à jour de la base SYPLO (changement ou sortie de structure d'hébergement) afin qu'elle soit au plus proche de la réalité afin de faciliter le relogement.

5. Communication



L'ouverture du poste de **Chargé d'étude - communication** permet à l'observatoire d'assurer sa mission de formation et d'information auprès des différents partenaires mais également de garantir la circulation et la continuité des connaissances et des savoirs en interne. Il permet de rendre accessible des informations incontournables pour la prise en charge de personnes en situation précaire et de rendre compte des activités du SIAO 91.

En interne :

À partir de FÉVRIER 2023 : Newsletter interne mensuelle envoyée à tous les salariés du SIAO afin de faire circuler les informations diverses concernant les services du SIAO, la CRF, les partenaires et les ressources humaines.

Création de **protocoles** et de **supports** afin de garantir la formation des collaborateurs, la continuité de l'activité et l'homogénéité des pratiques.

Participation à l'**organisation d'événements internes** : mise en place de groupes de travail visant à améliorer le bien-être au travail, journées portes ouvertes, jeux olympiques,...

En externe :



À partir de MARS 2023 :

Lancement de "**La lettre du SIAO**", publication mensuelle envoyée à tous les référents sociaux du département de l'Essonne (environ 1500 contacts).



Les rubriques sont les suivantes :

- **Actus SIAO** (ex : Cellule de diagnostic, rapport d'activité 2022, nouvelle organisation du SIAO, communication 115/partenaires, bilan de la cellule)
- **Chiffres du mois précédent** : synthèse mensuelle des données de l'activité
- **L'info du mois** : relayer une information sur les partenaires (ex : Carsa, Nuit des maraudeurs, Enquête Hebtiers, Dora, LHSS)
- **Zoom sur...** : informer sur un dispositif (ex : SYPLO, Logement accompagné pérenne, abris de nuit en Essonne, accueils de jour en Essonne)
- **Le mémo du SIAO** : mettre à disposition un guide, un document ou informer sur des pratiques à avoir (ex : Fiche contact du SIAO, Plaquette du SIAO, Mettre à jour le rapport social, les demandes incomplètes sur le SI)
- **L'astuce SI SIAO** : une astuce par mois sur le logiciel (ex : faire un export des données, retirer le picto grossesse, ajouter une note, remplir la situation administrative)

En 2023 :

8

Newsletters
envoyées en 2023

1481

Contacts en
moyenne

41,5%

Taux d'ouverture
(ouvreurs)



Création de divers supports de communication :

Support d'intervention pour les partenaires afin de mieux comprendre le SIAO et ses missions, guide SI SIAO et SYPLO, fiche sur les dispositifs, plaquette généraliste, support de formation.



Mise en page de documents institutionnels :

Rapports d'activité, données du jour, bilans mensuels, enquêtes,...



Relai d'informations de veille sociale :

Informers les partenaires sur les actions en Essonne ou les nouveaux dispositifs : *journées portes ouvertes CRF, rencontres CAF pour les centres d'hébergement, Forum logement CLLAJ, Colloque Solipam, Dora...*



Publipostage d'attestations d'enregistrement des demandes SI SIAO (à remettre aux usagers) :

Depuis février 2023, une attestation est envoyée par mail, pour chaque nouvelle demande SI SIAO traitée et inscrite sur liste d'attente par le pôle hébergement et logement temporaire, au référent social.

2^{ème} semestre 2023 :

Création et conception du site internet du SIAO pour le lancement début janvier 2024. Il a pour but de faciliter l'accès aux informations relatives à la veille sociale, à l'hébergement et au logement temporaire.



Les objectifs sont :

- Présenter le fonctionnement du SIAO et ses missions
- Mettre à disposition nos données d'activités et ressources documentaires (guides, procédures...)
- Rendre accessible l'actualité du territoire
- Informer sur les dispositifs d'hébergement et de logement temporaire en Essonne



SIAO91.FR

Partenaires et coordinations

DDETS

PRÉFET
DE L'ESSONNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail et des
Solidarités

Une réunion mensuelle de pilotage est organisée entre le SIAO et la DDETS afin de suivre les indicateurs d'activités et de veille sociale, les différentes actualités et d'évaluer ensemble les axes de travail et les directives à mettre en œuvre.

Coordination Maraude et Accueil de jour



Une coordination opérationnelle SIAO/Maraude se réunit tous les mois afin de travailler sur les réponses apportées et le parcours des personnes à la rue. L'articulation mise en place via le SI SIAO entre les équipes de maraude et le 115 nous permet d'intégrer des indicateurs de veille sociale à notre bilan mensuel et ainsi de mettre en perspective nos données d'activité avec des données liées au non-recours et au public à la rue.

En parallèle, une coordination SIAO/Accueil de jour a été initiée cette année à travers un groupe de travail réunissant le SIAO (observatoire), l'ADJ CRF, l'ADJ SIF et l'ADJ SVDP afin de travailler à la production d'une trame d'indicateurs permettant de recenser le besoin et de mesurer la demande.

Coordination Plateforme d'accompagnement des ménages à l'hôtel



Une instance de coordination rassemblant le SIAO (PHLT et 115) et la PASH a été mise en place afin d'aborder les situations complexes et d'envisager des orientations en tenant compte des besoins du ménage. De même, des échanges ont lieu entre le 115 et la PASH concernée lorsque cela est nécessaire (difficultés rencontrées à l'hôtel, non adhésion à l'accompagnement social, ajout d'un membre à l'hôtel), ces échanges permettent d'assurer une prise en charge adaptée et une continuité entre les actions menées.

Conseil Départemental

Essonne
TERRE D'AVENIRS

La coordination s'est poursuivie entre le 115 et le Conseil Départemental dans le cadre d'une convention établie entre l'Etat et le Conseil Départemental. L'objectif est d'assurer une meilleure prise en charge du public en fonction du besoin repéré. Un lien étroit avec le Conseil Départemental est établi afin de proposer une prise en charge adaptée de ce public (hébergement, protection de l'enfance, suivi social). Des réunions hebdomadaires ont lieu afin d'affiner la coordination entre les services et le traitement des données statistiques.

Les associations FVV



Afin de faciliter l'identification, la prise en charge et la protection des femmes ayant subi des violences conjugales ou issues de la prostitution, les associations qui accompagnent ces publics peuvent saisir le 115 directement via une adresse mail partenaire afin qu'une prise en charge soit réalisée par celui-ci. Une convention est établie entre l'Etat et les associations, elle est revue chaque année afin de répondre au mieux aux évolutions et aux besoins des bénéficiaires.

Les acteurs de l'Aide alimentaire



Le comité de pilotage initié par la DDETS début 2023 a permis d'introduire auprès des différents acteurs de l'aide alimentaire le projet de diagnostic de l'aide alimentaire en Essonne porté par le SIAO. Plusieurs groupes de travail ont découlé de cette rencontre initiale auxquels le SIAO participe.

Le SIAO a proposé aux différents acteurs de présenter ses services et ses missions. Deux sessions de présentation ont été organisées au mois de juin. Le SIAO est en lien avec les différents porteurs de projets orientés vers l'aide alimentaire dans les hôtels sociaux afin de pouvoir partager les besoins relevés sur le terrain et pouvoir au mieux répartir l'offre déployée selon les territoires.

Structures d'hébergement / Logement temporaire



Le PHLT rencontre et échange régulièrement avec l'ensemble des structures d'hébergement afin d'appréhender les contraintes de chacun et de trouver ensemble des solutions adaptées aux situations les plus complexes. Ce lien étroit favorise l'interconnaissance et le maintien du lien entre les services ce qui permet d'ajuster aux mieux les orientations et de gagner en fluidité.

Le SIAO participe au Comité de pilotage et de suivi des différents opérateurs dans la mesure du possible.

Présentation du SIAO à nos partenaires



Le SIAO intervient à la demande des partenaires pour présenter ses missions, son organisation et son fonctionnement. Cela permet de mieux cerner les besoins et les difficultés de chacun, de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

Coordination interne SIAO

Une coordination interne (115/CD0/PHLT) entre service est organisée hebdomadairement afin d'assurer une prise en charge adaptée, d'échanger autour des situations complexes et de veiller à la fluidité des dispositifs.

Conclusion et perspectives



- **Poursuivre notre travail de coordination** autour des situations complexes impliquant des problématiques de soin et de santé qui sont toujours plus prégnantes au fil du temps.
- **Poursuivre notre stratégie de communication** visant à diffuser des informations et de la connaissance sur le secteur de l'hébergement à l'ensemble de nos partenaires (lettres d'information, site internet, supports et outils pédagogiques, etc.)
- **Développer notre offre de formation** sur plusieurs thématiques :
 - **SYPLO** : développer des webinaires pour réduire le nombre d'inscriptions qui n'aboutissent pas.
 - **Les dispositifs hébergement/logement temporaire** : développer un module de formation à destination des travailleurs sociaux du département afin de leur faire connaître l'offre accessible et ses modalités de prise en charge et d'accès sur le territoire via le SIAO.
- **Produire des études ciblées sur les besoins identifiés sur le territoire** afin d'alimenter la réflexion sur la connaissance des publics et sur la construction des solutions à apporter.
- **Poursuivre la coordination des maraudes et accueils de jour** afin d'identifier le public à la rue et notamment les personnes ne bénéficiant pas des solutions de mise à l'abri du 115 mais aussi pour consolider nos indicateurs partagés de veille sociale.
- **Mettre en œuvre le poste de référent CEJ Jeunes en rupture** pour répondre à la demande de l'Etat et participer au repérage et à l'orientation du public ciblé.
- **Augmenter la captation des logements** en résidences sociales et résidences jeunes travailleurs et diminuer nos délais d'orientation.
- **Fluidifier les orientations vers les résidences accueil** en repérant mieux le public cible et en travaillant avec les structures pour limiter le taux d'échec.
- **Redéployer une cellule de diagnostic et d'orientation** afin d'apporter un premier soutien et orienter les ménages (pris en charge par le 115) vers des dispositifs locaux en fonction de leurs besoins. L'objectif de son intervention est de réaliser un diagnostic de la situation des ménages dans le mois qui suit leur prise en charge à l'hôtel. La cellule n'effectue que des diagnostics, les ménages seront accompagnés par la suite en fonction de leurs besoins par la PASH.

Annexe :

Profil des ménages

Le profil des ménages en demande en 2023

Les données concernant le profil des ménages sont ici présentées pour l'ensemble des services afin de **donner une visibilité transversale du public pris en charge par le SIAO**. Elles ne sont toutefois pas cumulables car un ménage peut à la fois avoir été mis à l'abri par le 115 et avoir instruit une demande d'hébergement.

PÔLE MISE À L'ABRI

Pour le 115, les données **concernent toutes les personnes qui ont appelé le 115 au moins une fois dans l'année 2023** (si une personne a fait appel plusieurs fois au 115, elle n'est comptabilisée qu'une fois). Elles se basent sur les éléments déclarés par les personnes lors de leurs appels au 115.

PÔLE HÉBERGEMENT ET LOGEMENT TEMPORAIRE

Les données du pôle hébergement et logement temporaire sont relatives à **toutes les personnes distinctes ayant eu une demande d'insertion ou d'urgence active au cours de l'année** (quelle que soit la date de son instruction). Les données proviennent des évaluations sociales transmises au SIAO par les intervenants sociaux via le SI-SIAO.

Il est important de ne pas oublier que le profil des ménages recensés par le SIAO est le reflet des pratiques et des dispositifs auxquels il accède. Les statistiques n'expriment donc pas le profil des personnes dépourvues d'hébergement ou de logement mais bien celui des **personnes ayant exprimé une demande auprès du SIAO**.

1. Les demandes actives au SIAO en 2023

	Mise à l'abri 115				Hébergement et logement temporaire			
	2022		2023		2022		2023	
Nombre de ménages différents	4366		3552		6680		5685	
<i>dont nouveau ménage</i>	2984		2335		3326		3735	
Nombre de personnes différentes	8681		7126		13976		12765	
<i>dont adultes*</i>	5535	64%	4525	63%	7956	57%	7524	59%
<i>dont enfants*</i>	3146	36%	2601	37%	6020	43%	5241	41%
<i>dont enfants de moins de 13 ans*</i>	2711	31%	2203	31%	5059	36%	4462	35%

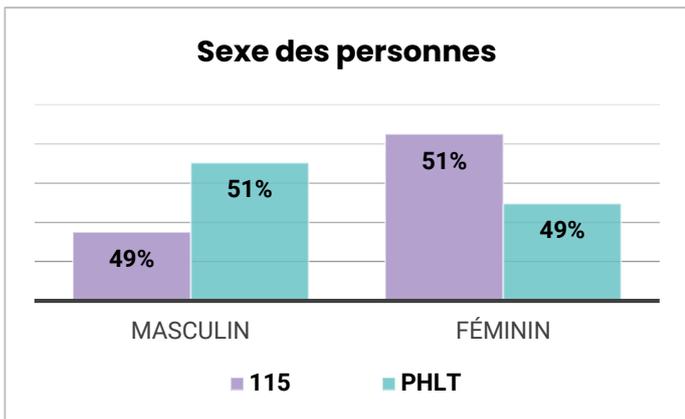
Un adulte peut avoir le rôle d'enfant au sein de la demande faite au SIAO / 115.

* *Enfant* = personne mineure de moins de 18 ans / *Adulte* = personne majeure de plus de 18 ans.

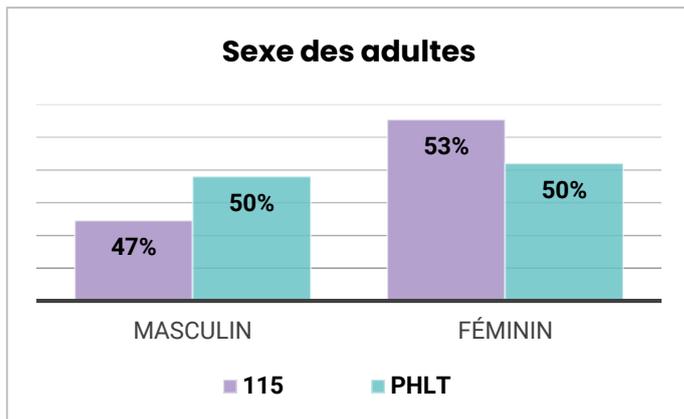
En 2023, **3552** ménages ont fait appel au 115, soit **7126 personnes différentes**, soit en moyenne 2 personnes par ménage.

En 2023, **5685** ménages ont eu une demande d'hébergement active auprès du pôle hébergement et logement temporaire (PHLT), cela représente **12765 personnes différentes**, ce qui fait en moyenne 2,2 personnes par ménage.

Concernant la répartition adulte/enfant, **on constate une plus forte proportion d'adultes au 115** qu'au PHLT.

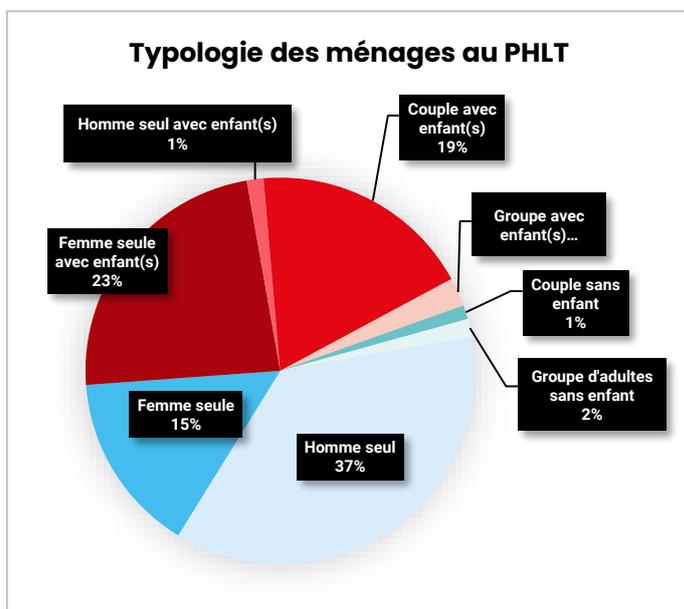
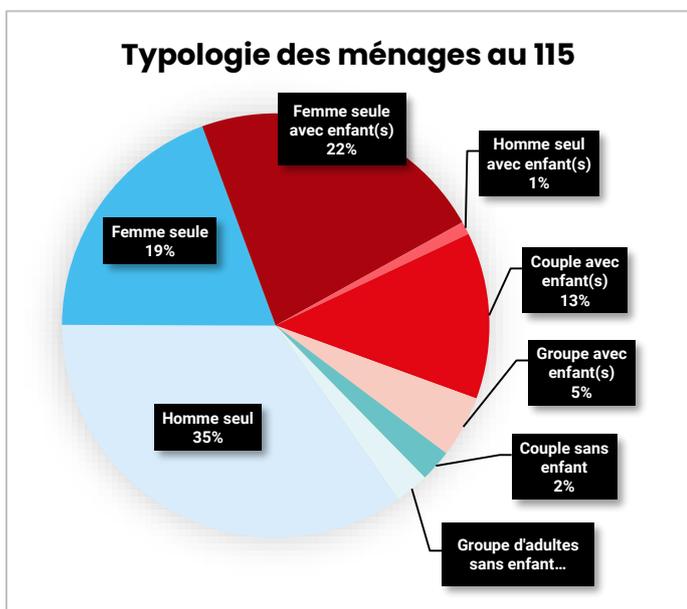


La répartition hommes/femmes est équilibrée au PHLT, comme au 115.



Ces différences sont très légèrement plus marquées pour les adultes au 115.

2. Typologie des ménages



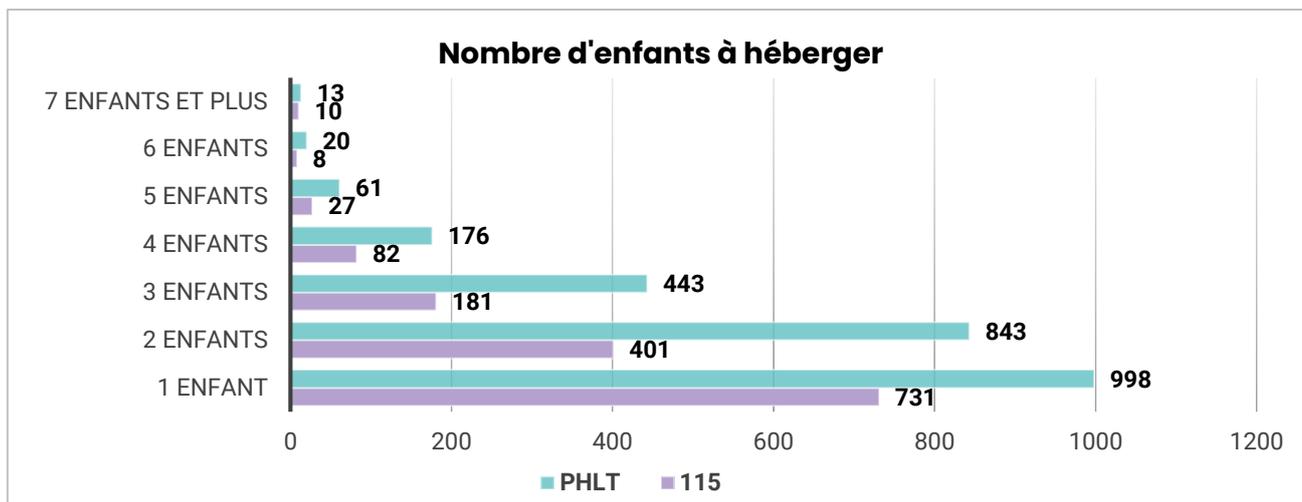
La part des **isolés** (homme seul + femme seule) représente **plus de la moitié des ménages en demande** (52%) au pôle hébergement et logement temporaire et au 115, ils représentent 54%. La part d'homme seul est légèrement plus élevée au PHLT (37% contre 35% au 115) alors que les femmes seules représentent 19% des ménages au 115 et 15% au pôle hébergement et logement temporaire.



La part des **ménages avec enfants**, toutes typologies confondues, est également assez **similaire entre les deux services**, avec 41% des ménages au 115 contre 46% au pôle hébergement et logement temporaire. Parmi ces ménages, les couples avec enfants représentent 13% des ménages au 115 et 18% au pôle hébergement. Ils sont moins présents que les familles monoparentales. Ces dernières représentent 23% des ménages au 115 et 25% des ménages au pôle hébergement et logement temporaire.



Les **couples sans enfant** sont **peu représentés** avec 2% des ménages au 115 et 1% au pôle hébergement et logement temporaire.

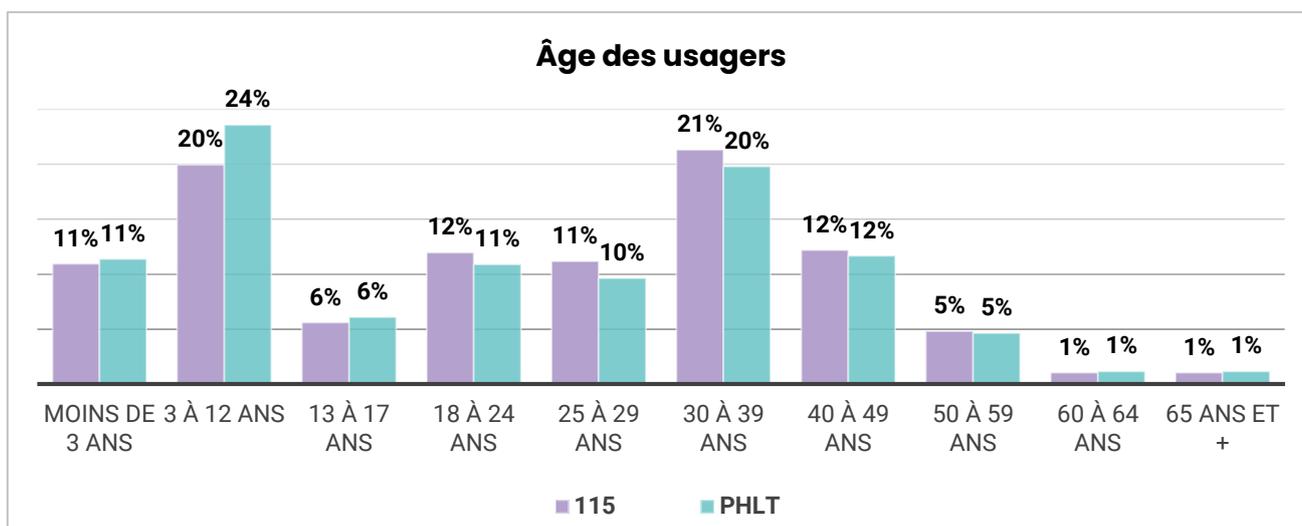


Parmi les **ménages avec enfants**, les ménages avec **1 enfant** sont **majoritaires** avec **781** ménages pour le 115 et **998** ménages pour le pôle hébergement.

Les familles avec 2 enfants sont également très présentes, avec **401** ménages concernés pour le 115 et **843** ménages pour le pôle hébergement et logement temporaire.

Les familles de 5 enfants et plus sont peu présentes, **45** ménages au 115 et **94** ménages pour le pôle hébergement et logement temporaire. À noter que leur sortie vers l'hébergement ou le logement reste problématique. En effet, peu de places d'hébergement ou de logement existent pour ces familles nombreuses.

3. Âge des usagers

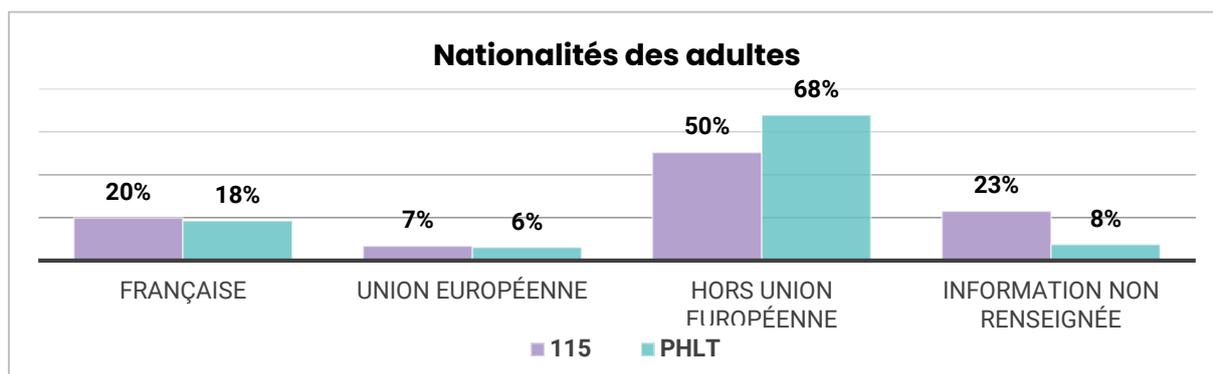


Les enfants de moins de 3 ans représentent **11% des demandeurs** au 115 et au pôle hébergement et logement temporaire.

Pour les 18 à 24 ans, leur part est de **12%** au 115 et **11%** au pôle hébergement et logement temporaire.

La catégorie des 65 ans et plus ne représente **qu'1%** des usagers au 115 comme au pôle hébergement et logement temporaire mais l'orientation de ce public pour une sortie vers l'hébergement et le logement reste problématique.

4. Nationalité des adultes

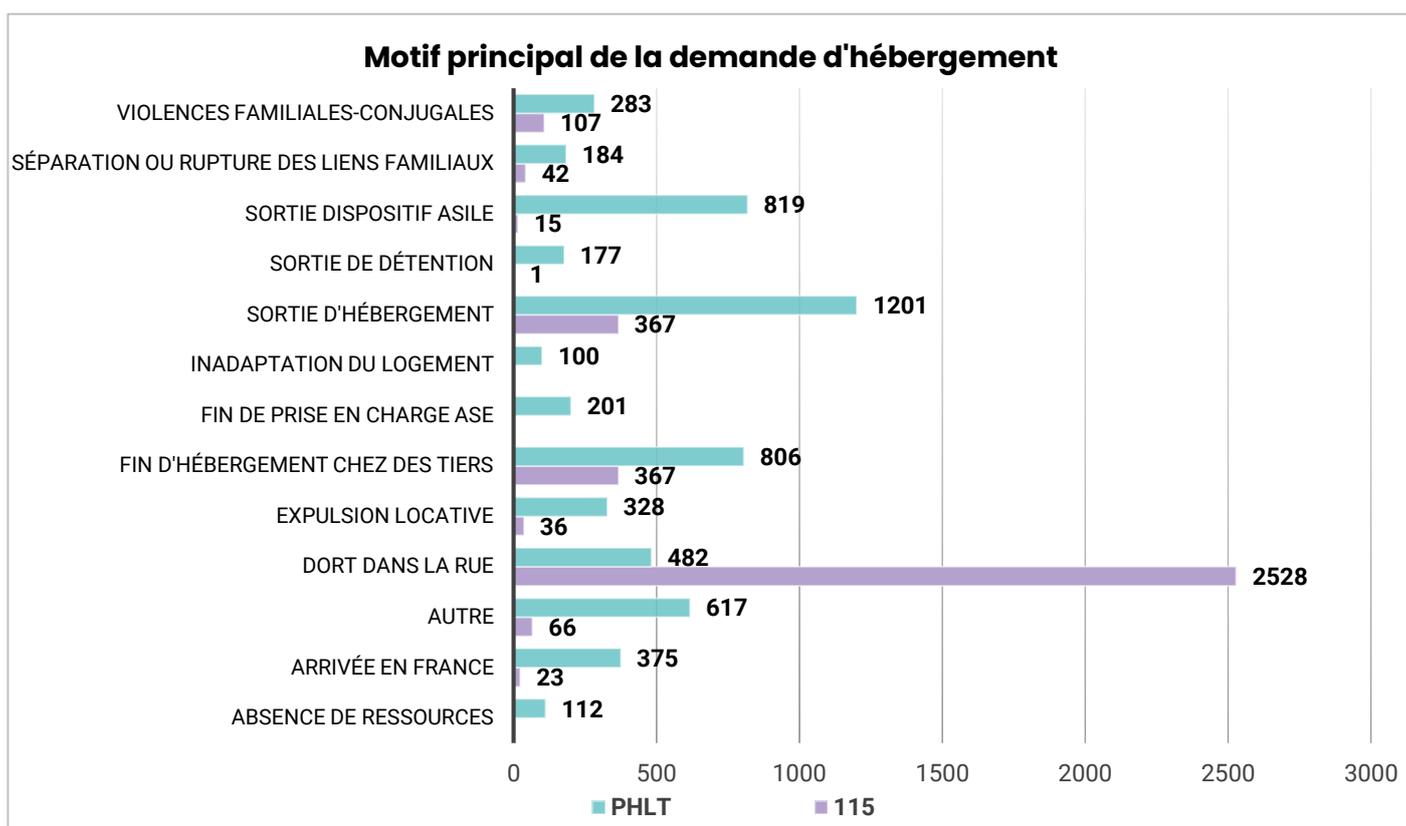


Au sein des 2 services, les adultes sont majoritairement de nationalités extérieures à l'Union Européenne, avec **50%** au 115 et **68%** au pôle hébergement et logement temporaire.

Les adultes disposant de la nationalité française sont 20% au 115 contre 18% au pôle hébergement et logement temporaire.

Enfin, les ressortissants de l'Union Européenne représentent 7% des adultes en demande au 115, et 6% des adultes présents au pôle hébergement et logement temporaire.

5. Motif de la demande

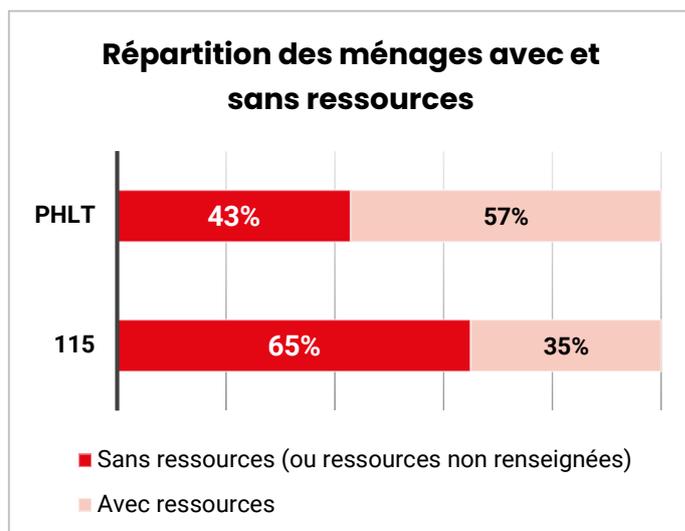
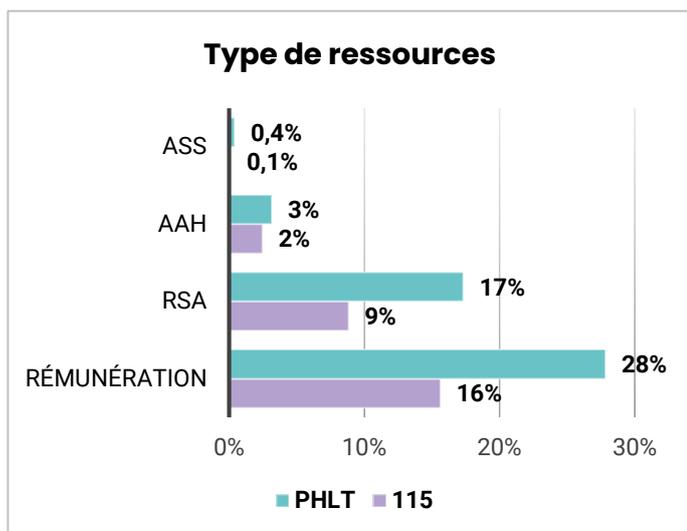


Au PHLT, la **sortie d'hébergement** est le motif le plus cité par les ménages en demande à 21% (c'est le motif des demandes de la CDO et des centres d'hébergement), suivi par la sortie de dispositif asile et la fin d'hébergement chez des tiers à 14%.

Au 115, le fait de **dormir à la rue** est indiqué comme motif de la demande de mise à l'abri dans 71% des cas.

Les sortants de détention exprimant une demande représentent **3%** des ménages au 115 et au pôle hébergement et logement temporaire. Ce chiffre ne reflète pas tout à fait la réalité mais plutôt la difficulté de recensement de ce public. En effet, il est rare qu'un sortant de détention s'identifie comme tel lors de son appel au 115.

6. Ressources des ménages

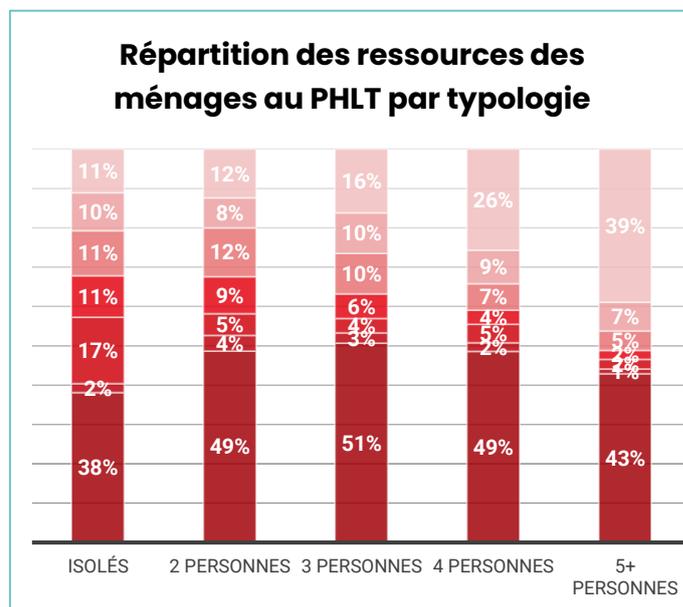
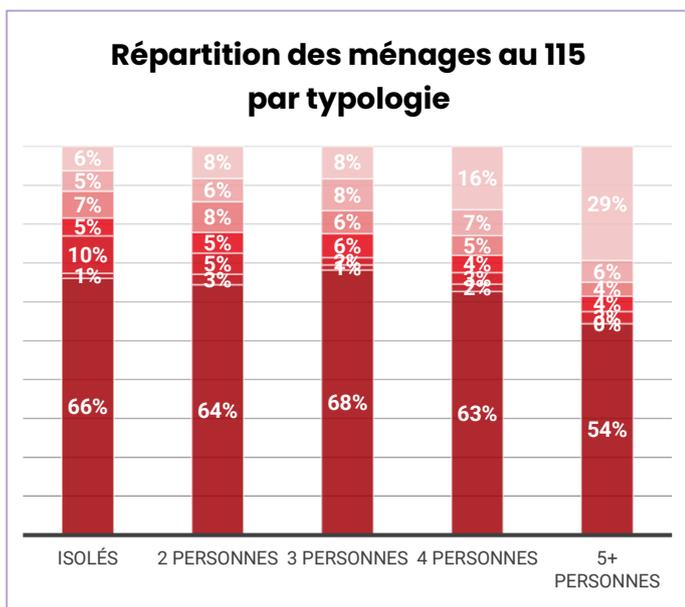


115

- 65% des ménages sont sans ressources
- 16% des demandeurs percevaient une rémunération
- 9% des ménages ont le RSA

PHLT

- 43% des ménages sont sans ressources
- 28% des demandeurs percevaient une rémunération
- 17% des ménages ont le RSA



■ Sans ressources ■ 1 - 299 € ■ 300 - 599 € ■ 600 - 899 € ■ 900 - 1 199 € ■ 1 200 - 1 499 € ■ 1 500 € et +

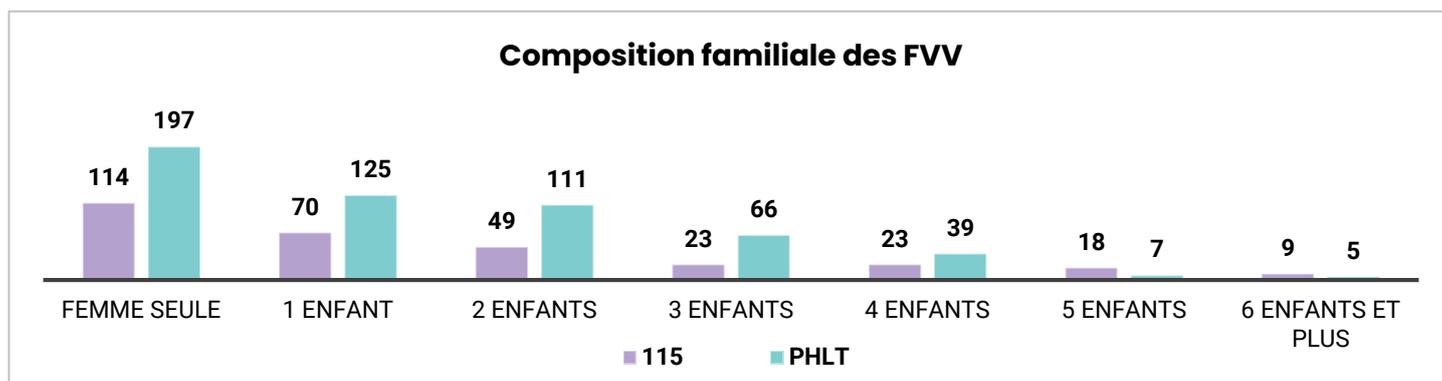
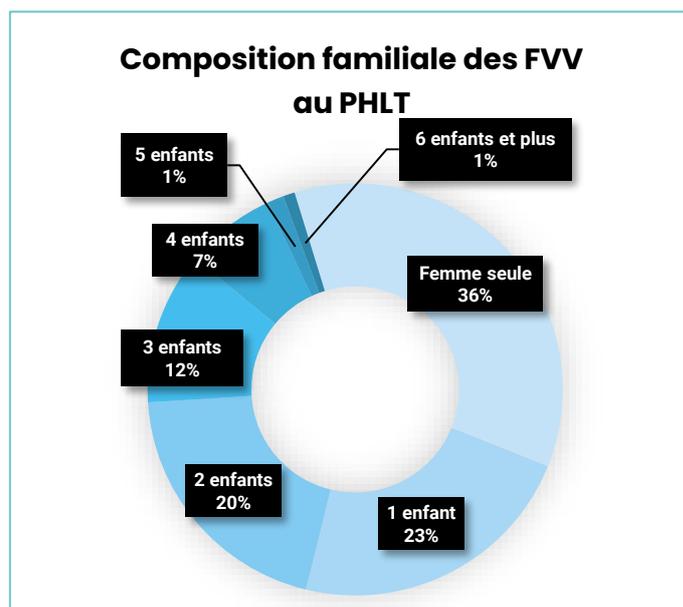
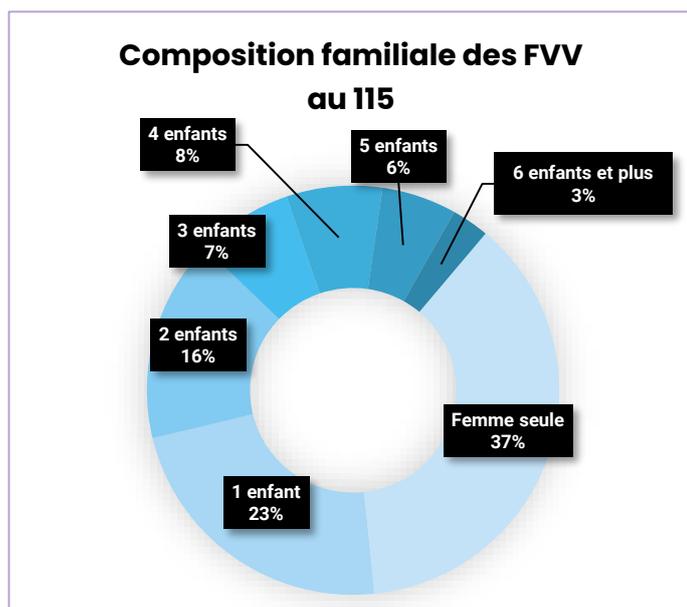
Pour le 115 et le PHLT, **19% des ménages ayant des ressources** perçoivent des ressources **entre 300 et 599€**. Cette catégorie correspond au RSA.

Les **ressources de 1500€ et plus** concernent **26%** des ménages au 115 et **29%** au PHLT.

Quant à la catégorie des **ressources allant de 900 à 1199€**, **19%** des ménages sont concernés au 115, **18%** au pôle hébergement et logement temporaire.

La nouvelle version du SI SIAO ne prévoit pas d'enquêter sur les dettes des ménages suite à une décision de la DIHAL. Nous ne donnerons donc pas d'éléments sur cet item.

7. Public spécifique : les femmes victimes de violence



La principale composition familiale des femmes victimes de violences est **les femmes seules**. Elles représentent **40%** des FVV en demande au 115 et **35%** des FVV en demande au PHLT.

Au 115 et au PHLT, la seconde composition familiale la plus présente est les femmes seules avec **1 enfant** qui représentent **25%** des FVV. Les femmes seules avec **2 enfants** représentent quant à elles **18%** des FVV en demande au 115, et **18%** des FVV en demande au PHLT.

On constate que les femmes seules avec **4 enfants et plus** sont moins nombreuses avec une part de **8%** des FVV au 115, et de **9%** des FVV au PHLT.

8. Spécificités de la demande



Pour l'année 2023, au 115, **3%**, soit **93** ménages déclarent des problèmes de mobilité.

Pour l'année 2023, au pôle hébergement et logement temporaire **4%**, soit **255** ménages déclarent des problèmes de mobilité.



Pour l'année 2023, **7** en demande au 115 déclarent la présence d'un animal.

Pour le pôle hébergement et logement temporaire, **23** ménages déclarent la présence d'un animal.

**NOUS RENCONTRER
OU NOUS CONTACTER**



SIAO 91
41 rue Paul Claudel, 91000 Évry
Tél. : 01 80 45 00 51 - Email : siao.91@croix-rouge.fr
www.siao91.fr

SIAO 91

croix-rouge française

